

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 JANVIER 2022**

**Délibération**  
n°2022.01.003

**Orientations budgétaires  
2022**

**LE VINGT CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 janvier 2022

**Secrétaire de Séance** : Séverine CHEMINADE

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir** : Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Véronique ARLOT à Philippe VERGNAUD, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Valérie DUBOIS à Gérard DESAPHY, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Martine PINVILLE à Jean-Claude COURARI, Catherine REVEL à Sophie FORT, Valérie SCHERMANN à Pascal MONIER, Anne-Marie TERRADE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Excusé(s)** : Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Jacques FOURNIE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.01.003**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (le Budget Primitif 2022 de GrandAngoulême sera soumis au vote du Conseil Communautaire qui se réunira le 10 mars 2022). Le DOB fait l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s'effectue sur la base d'un RAPPORT élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- Des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

**Le conseil communautaire,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires joint.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 abstention)  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

**Certifié exécutoire**

**Recu à la préfecture de la Charente le :**

**01 février 2022**

**Affiché le :**

**01 février 2022**



## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**ANNEE 2022**

## Table des matières

<b>I. Orientations budgétaires 2022 : acte 1 du projet de territoire</b>	
<b>GrandAngouleme vers 2030</b>	<b>3</b>
<b>A. Un contexte contraint</b>	<b>3</b>
<b>B. Un redressement amorcé malgré des fragilités structurelles</b>	<b>3</b>
<b>C. GrandAngouleme vers 2030 : trois piliers au service d'une ambition</b>	<b>4</b>
<b>Pilier 1 - Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants</b>	<b>4</b>
Favoriser la mobilité durable	4
Le numérique au service de tous les habitants du Territoire	4
Pour les familles, pour l'enfance, un égal accès aux services de proximité	5
Un habitat accessible, adapté et économe en énergie	5
La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion...	6
La politique sportive, un facteur essentiel à la cohésion...	7
Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales	9
Veiller à la santé et au bien-être de tous les habitants	10
L'enjeu de cohésion dans les quartiers prioritaires	10
<b>Pilier 2 – Une agglomération moteur de la transition écologique</b>	<b>11</b>
Préserver et valoriser la biodiversité du territoire, notamment autour de la Charente et de ses affluents	11
Développer des productions agricoles de qualité, transformées sur place, respectueuses de l'environnement, dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière	11
Développer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour l'agglomération	13
Organiser les mobilités décarbonées sur l'ensemble de l'agglomération	13
Reconquérir les friches.	14
Réduire la production de déchets et renforcer le réemploi	14
<b>Pilier 3 - Un territoire qui crée des emplois</b>	<b>15</b>
Accompagner l'implantation exogène et le développement d'entreprises existantes sur le territoire	15
Favoriser l'innovation, comme vecteur d'attractivité, pôle d'enseignement supérieur et vivier d'emploi	15
Favoriser un autre type de richesses grâce à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	18
Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous	18
Accompagner le commerce, facteur essentiel de la vitalité du territoire	19

<b>II. Orientations 2022 : une stratégie budgétaire au service du projet de territoire.....</b>	<b>21</b>
<b>A – Le cadre de l’élaboration du BP 2022 .....</b>	<b>21</b>
1. Le contexte national .....	21
2022 : vers un retour à la normale de l’activité économique.....	21
2. Contexte des collectivités locales .....	22
Une situation financière jugée plutôt favorable par la cour des comptes .....	22
Les principales dispositions de la loi de finances pour 2022 .....	23
les éléments à prendre en compte en 2022 .....	24
3. Contexte financier local .....	27
Les données de la situation financière de l’agglomération à fin 2021 (projection du compte administratif).....	27
Le pilotage de l’encours de dette .....	28
Le pilotage de la masse salariale .....	31
Les engagements pluriannuels .....	33
<b>B. Orientations budgétaires pour 2022 par budgets .....</b>	<b>35</b>
1. LE BUDGET PRINCIPAL .....	35
Les prévisions de recettes .....	35
Les prévisions de dépenses par chapitres budgétaires .....	37
Les prévisions de dépenses d’investissement.....	41
Le financement des investissements.....	45
2. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT .....	45
3. LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS .....	47
4. LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D’ACTIVITE / GESTION IMMOBILIERE .....	50
5. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....	52
6. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	53
7. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE .....	53
8. LE BUDGET ANNEXE CAMPING .....	54
9. LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT .....	55

Annexe - Eléments relatifs aux avantages en nature, la durée du travail et démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

# I. Orientations budgétaires 2022 : acte 1 du projet de territoire GrandAngouleme vers 2030

Acte politique majeur, le budget 2022 sera le premier à venir concrétiser les orientations du projet de territoire. Dans un contexte contraint, GrandAngouleme doit poursuivre le redressement de sa trajectoire budgétaire pour mettre ses ressources au service de son ambition vers 2030.

## A. Un contexte contraint

L'exercice 2022 concentre beaucoup de contraintes avec lesquelles le budget de GrandAngouleme devra composer.

Côté recettes de fonctionnement, les produits de la fiscalité économique, assis sur les bases N-2, traduiront le coup d'arrêt brutal de la crise COVID intervenue en 2020. A cela s'ajoutera vraisemblablement, une fréquentation encore ralentie de nos équipements communautaires (Nautilus, Carat, Nef...), du fait d'un contexte sanitaire toujours chaotique.

L'agglomération devra par ailleurs faire face à la progression devenue exponentielle du coût des énergies. Les efforts déjà déployés pour limiter la facture énergétique, stabilisée en volume ces dernières années, permettent d'en limiter l'impact, même si celui-ci reste très lourd. La hausse du coût de l'énergie ne fait que renforcer la volonté de GrandAngouleme de poursuivre dans la voie de la sobriété et de confirmer la transition amorcée.

Les mesures gouvernementales visant à revaloriser certaines catégories d'agents (SMIC, catégories C) entreront en vigueur en 2022 et contribueront à la progression de la masse salariale, même si elle reste globalement maîtrisée depuis le début du mandat (+2% entre 2020 et 2022).

Parmi les charges en augmentation sensible en 2022, figurent également les prestations de services nécessaires au fonctionnement des équipements communautaires, intégrant le coût des protocoles sanitaires renforcés (Nautilus).

La combinaison de l'ensemble de ces facteurs fait peser une contrainte maximale sur la préparation budgétaire 2022.

## B. Un redressement amorcé malgré des fragilités structurelles

La structure budgétaire de GrandAngouleme reste marquée par l'insuffisance de son épargne.

Le faible excédent constaté entre les recettes et les dépenses de fonctionnement expose fortement l'agglomération en cas de difficultés conjoncturelles et entravent sa capacité à investir pour l'avenir.

Tout l'enjeu de ce mandat est de tenir une stratégie financière vertueuse, permettant de consolider l'épargne pour œuvrer durablement au développement du territoire.

Les orientations budgétaires proposées, et présentées dans la suite de ce rapport, prolonge l'effort de redressement indispensable, initié en 2021. L'objectif d'une épargne nette portée au

BP 2022 à 1,5 million d'€uro, même si elle demeure à un niveau insuffisant, permettrait ainsi de la doubler par rapport au BP 2021, et est à comparer aux 100 K€ du BP 2020.

L'attention portée aux efforts de gestion et au niveau de l'épargne dégagée, trouve tout son sens au regard des objectifs du projet de territoire qui affirme le rôle moteur de l'agglomération dans le développement du territoire, a fortiori dans une conjoncture difficile.

La progression des investissements en 2022, consolidée par la recherche accrue de partenariats financiers, est ainsi un marqueur fort de la rigueur de gestion, et surtout de l'ambition de GrandAngoulême.

## C. GrandAngoulême vers 2030 : trois piliers au service d'une ambition

### **Pilier 1 - Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants**

En matière de cohésion sociale et territoriale, l'ambition de la collectivité est d'initier des actions spécifiquement destinées à certains types de publics, les plus vulnérables, pour construire une politique publique plus inclusive.

#### *Favoriser la mobilité durable*

Ainsi, en tant qu'opérateur de la mobilité, GrandAngoulême œuvre pour proposer des services accessibles aux personnes âgées et/ou handicapées par sa mise en accessibilité du réseau (Budget prévisionnel : 800 K€). La refonte du réseau Mobius en 2019 a conduit à la création de nouveaux points d'arrêt de lignes régulières, configurés pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, à la création d'arrêts de Transport à la demande ainsi qu'à la mise en place de nouveaux terminus de lignes (aménagement de voirie, zone de régulation, sanitaires...). Budget prévisionnel 2022 : 300 K€).

#### *Le numérique au service de tous les habitants du Territoire*

Le budget 2022 intègre la poursuite du déploiement du Très Haut Débit sur notre territoire en lien avec Charente Numérique (phase 1) et la DSP confiée à Solstice afin d'en garantir l'accès pour tous. Budget Prévisionnel : 150 K€

De même, GrandAngoulême poursuivra la mise en œuvre de son schéma du numérique en développant différents services numériques à la population dans le cadre de la e-administration. Début janvier, a été ouvert le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme qui permet aux particuliers et aux professionnels de déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme et de suivre l'évolution de l'instruction de leurs demandes en ligne.

Enfin, 2022 sera l'année de définition d'une politique de gestion de relations aux administrés avec la volonté politique de répondre de manière optimale aux attentes des administrés tout en intégrant la nécessaire modernisation du service public. Budget prévisionnel : 100 K€

Pour autant, l'agglomération se devra d'être vigilante à rendre le numérique accessible à tous et à transmettre les compétences nécessaires. Des partenariats avec des associations locales s'engagement en faveur de l'inclusion numérique sera poursuivi. Budget prévisionnel : 6 K€

## ***Pour les familles, pour l'enfance, un égal accès aux services de proximité***

La politique jeunesse de GrandAngoulême pour la période 2021-2026 s'articulera autour de 3 axes :

- Clarifier, rendre lisibles et accessibles les politiques en faveur des jeunes sur le territoire de GA
- Soutenir et développer une dynamique partenariale accompagnant les politiques publiques
- Maintenir, faire venir et associer les jeunes sur le territoire en construisant avec eux une offre de service améliorée répondant à leurs attentes, à travers les compétences de GrandAngoulême.

Pour 2022, les élus du groupe enfance-jeunesse ont souhaité axer leur effort sur le volet jeunesse, en renforçant le partenariat avec le CIJ. En effet, son périmètre d'action est identique au territoire de l'agglomération et sa place dans le réseau des partenaires jeunesse le positionne comme une interface incontournable. Il offre par ailleurs la réactivité d'une structure associative pour s'adapter plus facilement aux attentes du public jeune.

Une proposition de conventionnement triennale avec évaluation annuelle permettra :

- D'intégrer toutes les actions du CIJ déjà soutenues par GA :
  - o Info Jeunes (dont Animation de la vie étudiante, Relais de l'Info, Europe Direct...) (missions actuelles « Enseignement Supérieur » et « Politique de la Ville »)
  - o JiGA (soutien aux projets des jeunes) (*missions actuelles « Enfance-Jeunesse »*)
- D'intégrer le déploiement de l'Info Jeunes : aller vers les jeunes :
  - o .... sur le terrain (présence physique, sur les communes, en lien avec les partenaires locaux: Effervescentre; CSCS; MJC; Assos...)
  - o .... via les outils de communication (Boussole des Jeunes pour l'accès web aux infos, refonte Site Web du CIJ, community manager de réseaux sociaux, encart « Jeunesse » dans l'Actu GA)
  - o ... via des correspondants I.J dans les communes (formation d'1 correspondant volontaire /commune par le CIJ, offre de service personnalisée après diagnostic).
- Rajouter les actions Jeunes/Santé (sans financement supplémentaire) :
  - o Forum Santé Citoyenneté
  - o Livret « Guide Ta Santé »

Budget prévisionnel : 150 K€ en hausse de 35 K€ par rapport à 2021

## ***Un habitat accessible, adapté et économe en énergie***

Dans le domaine de l'habitat, GrandAngoulême inscrira à son projet de budget :

- Sa participation à l'OPAH RU d'Angoulême conformément aux engagements pris dans la convention avec la ville. Budget prévisionnel : 22 K€
- Son soutien à l'**ADIL de la Charente avec un renforcement** du partenariat dans le cadre de « GrandAngoulême Habitat », service public de l'amélioration de l'habitat, avec proposition de délocalisation des permanences de l'Adil au sein des locaux de GrandAngoulême Habitat afin de proposer aux habitants du territoire des RDV mutualisés Adil / technicien dans les locaux du service public. Budget prévisionnel : 20 K€

- La reconduction de la subvention du GIP Charente solidarité pour la réalisation des contrôles de décence sur le territoire. Budget prévisionnel : 15K€
- Son adhésion Annuelle à AFIPADE permettant un accès au fichier partagé de gestion de la demande de logement social pour le suivi de la politique de peuplement (Conférence intercommunale du logement).
- *Action nouvelle* : Plateforme pour le logement des jeunes Budget prévisionnel : 10 K€ : soutien au développement d'une plateforme de mise en relation offre/demande dédiée au logement des jeunes. Action définie dans le cadre du PLH 20-25.
- *Mise à jour annuelle de* Observatoire de la mixité sociale livré en 2021 par le bureau d'études Ehos Budget prévisionnel : 5 K €
- AMO OPAH RU et PIG communautaire Budget prévisionnel : 150 K€. Un co-financement de 80% est assuré pour cette opération par l'ANAH et les communes partenaires de l'OPAH RU.

### ***La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion...***

GrandAngoulême a déposé en 2021 une candidature pour le nouveau label du ministère de la culture « Capitale française de la culture ». Arrivée en phase finale, le projet co-construit au sein d'un comité de pilotage local rassemblant élus, techniciens, partenaires associatifs et institutionnels, a démontré sa qualité en termes de méthodologie et de contenus.

Cette candidature a été l'occasion d'élaborer la feuille de route culturelle du mandat.

8 fiches actions ont ainsi été créées à partir de cette candidature, 8 actions culturelles qui irrigueront à tour de rôle le mandat et le territoire jusqu'en 2026.

4 actions peuvent d'ores et déjà être lancées en 2022, répondant toutes à des objectifs du nouveau projet d'agglomération :

- Autour de l'accompagnement de la filière image et bande dessinée : acquisition de livres d'auteurs ou de maisons d'édition locales distribuées en 2022 aux scolaires des quartiers politique de la ville avec la médiation d'auteurs locaux. Un groupe de travail auteur sera également monté pour envisager cette politique d'acquisition-distribution-médiation sur la suite du mandat et sur tout le territoire. Ce projet correspond à la thématique cohésion sociale et territoriale, jeunesse, du projet d'agglomération Budget prévisionnel : 34 k€.
- Un projet de soutien à la jeune création locale, porté par l'école d'art. Ce projet vise à produire une création avec des diplômés de l'école d'art dans le cadre d'une résidence estivale en collaboration avec les habitants durant l'été 2022. Il répond aux thématiques de cohésion sociale et territoriale, de concertation, de jeunesse, d'attractivité et de développement de l'écosystème monde étudiant-recherche. Budget prévisionnel : 24 k€.
- Un projet d'échange culturel franco-allemand entre le Conservatoire et une école de musique allemande ; ce projet débuté en format numérique en 2021, trouvera son aboutissement par un concert à la Scène Nationale en Octobre 2022 Budget prévisionnel : 10 k€.
- Un projet de développement d'un média local culturel, qui pourra également produire les œuvres sonores qui jalonnent le sentier métropolitain (recueil de paroles d'habitants, de personnes travaillant ou utilisant les lieux traversés par le sentier). Ces recueils de paroles

et carnet de bord seront élaborés avec des scolaires qui ainsi apprendront à manipuler et donc comprendre la parole médiatique. Ce projet correspond aux thématiques de cohésion sociale et territoriale, de jeunesse, de renforcement de l'écosystème étudiant et recherche. Il est cofinancé par la Région Nouvelle Aquitaine. Budget prévisionnel : 10 k€.

Par ailleurs, pour accompagner le retour à une vie culturelle normale espérée en 2022, le Pays d'Arts et d'Histoire propose une programmation culturelle accrue coïncidant aux programmations d'avant crise sanitaire 2020-2021 : notamment doublement des visites du Trésor de la cathédrale.

De ce fait, les budgets communication et vacations seront augmentés. Toutefois, la moitié des dépenses sera couverte par les subventions DRAC et Région. Par ailleurs, la totalité de la dépense de vacations du Trésor sera couverte par les subventions de la CRMH-DRAC et les recettes de billetterie. Les dépenses de vacations pour l'Université en Angoumois seront financées par les subventions DRAC et Région ainsi que les recettes.

### ***La politique sportive, un facteur essentiel à la cohésion...***

En 2018, GA décide d'exercer les compétences facultatives SPORT des 4 EPCI sur l'ensemble de son territoire dans le cadre d'une unique compétence facultative: « *soutien et développement des activités et manifestations sportives du territoire concourant à son attractivité* ». La compétence a été ensuite déclinée en dispositifs d'intervention en faveur du SPORT.

Une politique jeune mais qui nécessite des ajustements et un développement et qui se décline en 4 axes dans le projet d'agglomération :

- Favoriser l'accès pour toutes et tous au sport et accentuer son rôle en matière de cohésion et d'intégrations sociales
- Soutenir le haut niveau et ses filières d'accès et participer à l'animation du territoire par le spectacle sportif
- Promouvoir le sport et les activités physiques comme vecteur de santé et de bien-être
- Prise en compte responsable de l'impact du sport sur l'environnement dans la pratique et la consommation sportive

Toutes les déclinaisons de ces axes se font en transversalité avec différents services de l'agglomération (enfance/jeunesse, santé, mobilité, développement durable)

Les élus du groupe de travail sport ont souhaité décliner les axes du projet GrandAngoulême vers 2030 en actions présentées en suivant.

S'agissant des manifestations sportives communautaires, GrandAngoulême soutient chaque année, entre 12 et 15 manifestations, pour une enveloppe moyenne de 25 000 €.

Cette enveloppe est adaptée aux demandes récurrentes mais ne prévoit pas le financement d'évènements à CARAT (projet 2022, 2023 et suivants).

Aussi, il sera proposé au de budget de prévoir une enveloppe pour une manifestation d'envergure nationale ou internationale à CARAT. Budget prévisionnel : 15 k€. Ces manifestations, souvent

sur un plusieurs jours permettent de mettre en valeur le territoire et assurent également une dynamique économique (restauration, hébergement etc.)

Le soutien aux clubs sportifs de haut niveau pourrait, quant à lui, passer par de nouveaux dispositifs :

- **En faveur des clubs proposant une activité unique sur le territoire**

*Objectifs :*

- Valoriser des clubs qui rassemblent l'ensemble des pratiquants du territoire sur une même activité,
- Venir en soutien de la participation de la ou des communes- Valoriser des disciplines souvent confidentielles ou peu médiatisées (escrime, golf, football américain, base ball, aéronautique...)
- Favoriser la mutualisation des structures (créneaux, moyens humains et matériels) et participer au développement du rayonnement du club.

*Dispositif :*

Une aide forfaitaire unique ou un %

- **En faveur des clubs sportifs disposant d'un label sport santé (PEPS et autre)**

*Objectifs :*

- Valoriser le rôle du sport en matière de santé et de bien être pour toutes et tous tout au long de la vie
- Contribuer à la réduction des inégalités sociales

*Dispositif :*

Une aide calibrée selon le projet et le nombre de bénéficiaires accueillis

Pour favoriser le développement du sport à l'école, de nouvelles actions pourraient là aussi être proposées, à l'image du Parcours d'Education Artistique et Culturel, transposé au sport.

*Objectifs :*

- Sensibiliser, en sortie de crise sanitaire, à l'importance de la pratique sportive pour la santé et notamment pour les plus jeunes.
- Dynamiser le retour des très jeunes dans les associations sportives.
- Créer dès le plus jeune âge une culture sportive sur le territoire.
- Participer à la professionnalisation et à l'aide à l'emploi des clubs sportifs
- S'inscrire dans le programme d'action du Label Terre de Jeux

Modalités d'intervention à définir en lien avec les clubs, l'éducation nationale, par exemple :

- Cycle de 10h d'activité à l'école
- 1 club = 1 opérateur qualifié = 3 classes/an.
- En année 1, 5 opérateurs conventionnés pour 15 classes financées pour un coût global de 10 000 €.

- Recherches de financement à réaliser auprès de l'Agence nationale du sport via label Terre de Jeux 2024.
- Contacts en cours avec l'inspection d'académie

Enfin, dans la perspective des JO de Paris 2024, GrandAngouleme pourrait être labellisée Terre de Jeux 2024.

Enjeux : mettre plus de sport dans le quotidien des français.

Plus de sport :

- Pour l'éducation, la santé, l'inclusion
- Durable et responsable
- Accessible à tous
- Pour vivre des émotions uniques

Des actions à mettre en place dès 2022 et jusqu'en 2024:

- Conférences
- mise en valeur des athlètes du territoire (clips vidéo, rencontres, articles...)
- Soutenir des initiatives en lien avec l'évènement (semaine olympique et paralympique...)
- Faire découvrir des sports paralympiques dans les écoles ou la collectivité
- Autres à définir

### ***Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales***

En 2022, de nouveaux projets devraient mis en œuvre au service du tourisme et autour du fleuve.

- La structuration d'une mission Fleuve
  - La construction d'une cartographie interactive recensant les projets autour du fleuve
  - Un nouveau contrat de concession en cours d'étude avec le CD16 sur le Port l'Houmeau qui déterminera les futurs aménagements
  - La prévision d'une étude sur le Port l'Houmeau, et plus largement sur les 2 berges, en lien avec le Conseil Départemental et la Ville d'Angoulême, afin de déterminer les usages et le modèle économique du Port
- Le développement de l'itinérance douce
  - La création de circuits de randonnée nécessitant du balisage et des RIS dans les communes
  - La mise en tourisme de la Coulée verte (en lien avec le PAH et le service DD)
  - Le développement des aires d'arrêt Flow vélo et le rabattement vers les communes et inversement
- La participation au contrat de destination Cognac permettant de valoriser la destination Charente-Cognac à l'international
- Une réflexion en cours autour d'un festival estival autour de la BD dans le cadre de sa politique touristique (mapping, mise en lumière, concerts etc.) qui pourrait voir le jour en 2023, en cohérence avec les actions déjà existantes (Unesco, Soirs Bleus etc.)

Pour sa part, l'Office de Tourisme présente des éléments de bilan intéressants pour 2021 :

- Appel à projet NOTT (Programme Local de professionnalisation, Etude clientèle, Refonte des sites internet de la destination)
- La Maison éphémère du Pays d'Angoulême
- L'Office de Tourisme Mobile
- Un programme de visites guidées tout au long de l'année
- Un évènement : La BD tout l'été

Dans la continuité de cette nouvelle dynamique, l'Office pourrait porter (*sous réserve de la validation du bureau de l'OTPA*) de nouveaux projets en 2022 :

- La mise en œuvre du Pass découverte en lien avec les agglomérations de Cognac et de Saintes
- Le développement de l'OT mobile (auprès de territoires voisins, Bordeaux, Nantes etc.)
- Le développement de l'application Runnin'city avec l'ajout de nouveaux parcours
- La mise en place de nouveaux parcours Terra Aventura
- La mise en place d'un Road Book/ Logiciel d'accueil
- Une nouvelle boutique éphémère estivale
- La valorisation et la promotion de la randonnée

### ***Veiller à la santé et au bien-être de tous les habitants***

Le budget 2022 intégrera l'adhésion à ATMO Nouvelle Aquitaine, qui assure le suivi de la qualité de l'air pour GrandAngoulême depuis 25 ans. En 2022, ATMO sera mobilisée pour l'évaluation environnementale du SCoT / PLUi, et participera également à l'opportunité de déploiement d'une zone à faible émission sur le territoire. Budget prévisionnel : 16 K€

GrandAngoulême poursuivra par ailleurs son action pour l'amélioration de l'offre de soins Budget prévisionnel : 21 K€ par le biais des actions suivantes :

- Promotion du territoire et animation de réseau local pour les étudiants et professionnels de santé :
- Soutien à l'accueil des étudiants en médecine générale pour des stages : aide au logement :
- Prévention en santé et santé environnementale, en soutien et conseil aux communes.
- Conférences et expertise santé environnementale + adhésion Réseau Villes santé

### ***L'enjeu de cohésion dans les quartiers prioritaires***

Le comité de pilotage du contrat de ville du 6 juillet 2021 a pris l'engagement de faire appel à un prestataire pour évaluer l'impact de l'action du contrat de ville depuis 2015. Cette mission se déroulera courant 2022. Budget prévisionnel : 26 K

GrandAngoulême poursuivra son soutien avec la mission locale pour la coordination des enseignements du français, le CIDFF pour le Point d'Accès au droit et surtout avec Omega pour la convention de médiation sociale Budget prévisionnel : 351 K€

La participation au contrat de ville sera stable Budget prévisionnel : 85 K€ avec une part de l'enveloppe consacrée aux soutiens habituels (Festival des 5 quartiers, Aide aux Victimes, Partir en Musiques, Auto-école sociale, Adhéos et Cité de l'Emploi) et une part disponible pour l'appel à projets 2022.

Dans le cadre de l'ORU seront prévus des séminaires ateliers "Bien rénover les quartiers en ORU" (prise en charge des prestataires experts...) dans la continuité des Séminaires 2019-2020 (poursuite du travail d'accompagnement des projets ORU) Budget prévisionnel : 12 K€.

## **Pilier 2 – Une agglomération moteur de la transition écologique**

### ***Préserver et valoriser la biodiversité du territoire, notamment autour de la Charente et de ses affluents***

L'année 2022 sera celle de la montée en puissance de l'enjeu biodiversité dans les politiques de l'agglomération dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunale de GrandAngoulême conventionné avec l'OFB, Charente Nature, la Fédération de Pêche, (budget prévisionnel : 103 K€).

Par ailleurs, sera prévu l'accompagnement pédagogique supplémentaire de 14 classes, les sorties nature et animations relatives à la biodiversité sur les communes, les actions de formation notamment prévus dans la réponse à l'appel à projet;

Le conventionnement avec des partenaires (Jardins d'Isis – club nature et école dehors-, l'Eschalou pour l'animation et la gestion du site de la tuilerie de Niollet, le conservatoire d'Espaces Naturels pour l'entretien de sites) sera poursuivi.

Enfin, l'opportunité de définir une stratégie foncière autour de la biodiversité pourrait se traduire par un conventionnement avec la CDC Biodiversité, (budget prévisionnel : 50 K€ sur 2 ans)

### ***Développer des productions agricoles de qualité, transformées sur place, respectueuses de l'environnement, dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière***

Le Projet Agricole et Alimentaire Territorial Durable adopté par la communauté d'agglomération continuera d'être décliné en 2022, selon 4 axes :

- installation/transmission ;
- développement de l'agro écologie ;
- animation du réseau Bien Manger à l'Ecole ;
- structuration de filières.

## Budget prévisionnel : 229 K€

Quelques actions 2022 :

- Etude d'opportunité est en cours concernant la création d'un Marché d'Intérêt Local, lieu de commercialisation de produits saisonniers et locaux, à destination notamment de la restauration privée.
- Accompagnement d'Atis France Active, association de l'ESS spécialisée dans l'émergence de projets territoriaux. 10 000 € sont prévus en 2022 pour une 2ème phase d'étude plus opérationnelle en fin d'année.
- Poursuite de l'adhésion à l'association Un plus Bio, dans le cadre du réseau Bien Manger à l'Ecole et Les Greniers d'abondance : association ayant accompagné la structuration du projet alimentaire, son orientation vers la résilience alimentaire.
- Veille foncière et accompagnement : Axe fort du projet agricole et alimentaire, la question de l'installation et de la transmission des fermes fait l'objet de plusieurs actions :
  - o maintenir un évènement autour de l'installation et de la transmission
  - o Les événements et animations : des interventions de la MSA et de la chambre d'agriculture et de Terre de Liens, auprès des élus des communes, sur la thématique de l'installation
  - o Des études plus poussées, réalisées par la Safer, axées sur le diagnostic du foncier disponible des communes et sur la rencontre avec des agriculteurs proches de la retraite
  - o accompagnements techniques sur des communes, liés à la mise en œuvre de la stratégie agricole sur leur territoire.
- Informer et accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agricoles vers l'agro écologie :
  - o Journée formation au pied de la haie, avec Prom'Haies
  - o Accompagnement technique de la chambre d'agriculture
  - o Accompagnement via Rubbees, sur l'animation du collectif
- Poursuite de l'animation du réseau Bien Manger à l'Ecole, auquel adhèrent 29 communes et projettent : formations destinées aux cuisiniers, organisées sur le territoire, conférence sur l'alimentation, intervention d'experts pour répondre à des problématiques spécifiques liées à la mise
- Structuration de la filière maraîchère, intitulé « Dock de légumes », subventionné par la Région : création d'un lieu de stockage/conditionnement ; mutualisations de matériels, etc.). L'intégralité de ces dépenses est éligible à la subvention régionale et ainsi financée. Cela permettra d'initier une réflexion pour que la récente adhésion de GA à la SCIC MBE permette de lier le développement de productions qualitatives et l'approvisionnement de la restauration collective des communes du territoire qui le souhaitent.
- Accompagnement de la démarche Déclit 16, pour faciliter la mise en œuvre des circuits courts et locaux.
- Poursuite de l'accompagnement de nos différents partenaires pour la réalisation d'ateliers dans les écoles, dans le cadre des programmes pédagogiques, de Champs du partage, SCIC gérant l'espace test agricole (accompagnement des porteurs de projets, recrutement de nouveaux porteurs, etc.), et de la Maison de l'agriculture biologique (MAB)
- Propositions nouvelles : Subvention à :
  - o l'association Les compagnons du végétal, pour leur accompagnement sur la thématique de l'agro écologie : mise en place de projets test sur certaines communes, pouvant être reproduits sur le territoire.
  - o Afipar : subvention pour la formation de l'idée au projet, destinée aux porteurs de projets en milieu rural, spécifiquement public féminin.

- En fonction de la définition d'un nouveau projet par le CA de l'association des Gastronomades, accompagnement éventuel d'actions ciblées en lien avec la valorisation de notre stratégie agricole et/ou par le repas gastronomique dans les écoles du territoire.

### ***Développer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour l'agglomération***

- ❖ L'année 2022 va être celle de l'engagement effective de la grande démarche plans et programme (SCOT, PLUI à 38, plan de mobilité, PCAET).

Le budget 2022 viendra donc accompagner les premières actions de concertation par le biais d'ateliers participatifs et d'un séminaire de sensibilisation des élus sur les grandes lois d'urbanisme.

2021 a permis d'initier la réflexion vers une feuille de route autour de la chaleur renouvelable (réseau de chaleur, mobilisation de la ressource en bois, développement de toute taille de projet) et plus largement dans le sens d'une transition énergétique.

En 2022, les propositions budgétaires intégreront :

- Des frais d'études réseau de chaleur Budget prévisionnel : 25 k€
- Une étude schéma mobilisation ressource Budget prévisionnel : 25 k€
- Etude de préfiguration du développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire Budget prévisionnel : 20 k€
- L'adhésion à des organismes et les animations du plan climat.

2022 sera également l'année d'études sur la prise d'une compétence « création et exploitation de réseaux de chaleur ».

- ❖ Dans ce domaine, GrandAngoulême se doit d'être exemplaire pour son propre patrimoine. Même si la stratégie énergétique patrimoniale de GA reste à finaliser, le décret tertiaire devrait permettre de travailler sur une stratégie énergétique patrimoniale de réduction des consommations. La stratégie de développement des ENR sur notre patrimoine fera l'objet également d'une véritable réflexion (développement du photovoltaïque par exemple).

### ***Organiser les mobilités décarbonées sur l'ensemble de l'agglomération***

- ❖ 2022 verra la réalisation de plusieurs investissements œuvrant à la mise en place d'une stratégie des mobilités décarbonées sur l'ensemble de l'agglomération : que ce soit par le biais :
  - du BHNS dont les travaux de la phase 1 s'achèvent et ceux de la phase 2 vont démarrer dans le courant de l'année avec l'opération Cathédrale à Angoulême, sous MOA Ville Budget prévisionnel : 3,8 M€,
  - de l'opération Liaisons douces, opération ouverte dans le cadre du programme BHNS pour créer des liaisons douces connectées aux stations BHNS sur la commune de La Couronne
  - ou bien encore le schéma cyclable visant à soutenir les communes souhaitant réaliser des itinéraires cyclables. Budget prévisionnel : 435 K€

## ***Reconquérir les friches.***

Le projet de budget 2022 comprendra les crédits nécessaires au lancement d'une Assistance à Maitrise d'ouvrage et à des études pré-opérationnelles pour le réinvestissement des friches  
Budget prévisionnel : 100 K€ (Possibilité co-financement à 30% à 50% par ANCT)

De même, des études de réinvestissement de 10 sites sur le Grand Angoulême seront lancées  
Budget prévisionnel : 2,5K€ ainsi qu'une étude spécifique de la Halle 57 (scan 3D du bâtiment) opportune pour les études bâtementaires, pouvant servir ultérieurement aux architectes qui seront en charge du projet de réinvestissement qui sera validé par Gares et Connexions, GrandAngoulême et la Ville à terme Budget prévisionnel : 2K€

## ***Réduire la production de déchets et renforcer le réemploi***

GrandAngouleme prépare activement l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024, date à laquelle les biodéchets sortiront des ordures ménagères. L'amélioration du tri, l'adaptation du rythme de collecte, la réflexion sur une filière de valorisation des biodéchets sont autant de pistes de travail sur lesquelles l'agglomération sera à l'action en 2022.

Partant du principe que le déchet qui coûte le moins cher et qui impacte le moins l'environnement est celui qu'on ne produit pas, GrandAngouleme poursuivra ses efforts en matière de prévention.

Enfin, en partenariat avec les autres acteurs du secteur des déchets, au premier rang desquels Calitom, l'agglomération redoublera d'efforts pour favoriser la valoriser des déchets et le réemploi. Ainsi, GrandAngoulême procèdera avec Calitom à l'acquisition d'un espace grand public route de Paris à Gond Pontouvre destiné à la promotion de la réduction des déchets, avec des partenaires locaux du réemploi et de la réparation : Recyclerie AVRIL, Cyclofficine, Laplla.Net, ENVIE Charente. Les possibilités offertes sur place seront multiples : achats économiques de seconde main à la recyclerie, apprentissage de la réparation de vélos, FabLab pour la confection de pièces détachées introuvables, participations à des ateliers permettant l'apprentissage de pratiques nouvelles ou oubliées : couture, reprise, réparation, confection de produits ménagers en maîtrisant 100% des ingrédients, idem en confection de produits cosmétiques, utilisation des textiles sanitaires lavables, etc.

## **Pilier 3 - Un territoire qui crée des emplois**

### ***Accompagner l'implantation exogène et le développement d'entreprises existantes sur le territoire.***

Il s'agit tout d'abord, d'**identifier le foncier économique disponible à court terme.**

- PA Bel-Air : élargissement de la cible Entreprises et assouplissement des règles d'urbanisme applicable
- La Braconne : élaboration d'un plan d'actions concernant les mesures compensatoires
- Extensions de zones d'activités : examen des opportunités pour EURATLANTIC Tranche 4, La Garenne, Gâtégrenier, ZA sur Rouillet-Saint-Estèphe (pour la cible Logistique), ...
- Défrichement de terrains en ZA propriété GA (ZI Nersac, ZA LA Braconne...)

Un budget affecté sera dédié à une action permettant de reconfigurer du foncier existant afin de le dédier à l'accueil d'activités économiques.

Le **développement de la vocation économique de la plate-forme aéroportuaire** devrait être un autre enjeu pour 2022.

Ainsi, en 2022, une participation au SMAC de 750 K€ étalée sur 3 années sera inscrite pour l'opération d'extension du parking avions et taxiways. Cette opération s'inscrit dans le développement du pôle formation (Airbus et Hélicoptères) avec la création d'un parking et de voies de déplacement des avions

**Une stratégie foncière de plus long terme** pourrait enfin être proposée à travers la réalisation d'une étude stratégique des zones d'activités.

Il est proposé de lancer en 2022 une étude permettant de définir une stratégie de développement et de gestion des zones d'activités économiques à vocation industrielle, artisanale, logistique et tertiaire. L'objectif est de planifier les investissements de l'agglomération, orienter les choix d'implantation des activités et étudier l'opportunité de créer de nouvelles zones. Budget prévisionnel : 70 K€

### ***Favoriser l'innovation, comme vecteur d'attractivité, pôle d'enseignement supérieur et vivier d'emploi***

La **mise en œuvre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI)** devrait concourir à cet objectif.

Consolider, structurer et développer une offre de formation attractive favorisant l'accès à l'enseignement supérieur pour tous et répondant aux besoins des filières économiques stratégiques du territoire,

Initier et accompagner les dynamiques en matière de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat en s'appuyant sur l'offre de services de la Technopole Eurekatech,

Renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire,

Intensifier la vie étudiante en répondant aux besoins des étudiants dans tous les domaines (logement, transport, restauration, culture, loisirs, sport, santé, etc.)

*Budget prévisionnel : 10 K€ en études et recherches pour une étude de faisabilité implantation/animation de la Maison des Etudiants - Co-financement possible Région Nouvelle Aquitaine – département Charente*

L'implantation **d'une plateforme technologique à Krysalide**, dédiée aux réalités virtuelles, est un autre objectif de 2022.

Le Technoparc Krysalide accueille depuis peu la préfiguration de cet espace.

A court terme, il a pour vocation de présenter et valoriser les compétences locales liées à cette réalité mixte (réalité virtuelle – réalité augmentée) dans les domaines d'activité ciblés que sont:

- Les industries du process
- Les Industries Culturelles et Créatives
- La formation

*Budget prévisionnel : 30 K€ (salle de formation immersive)*

En parallèle, l'agglomération poursuivra ses efforts pour **renforcer la recherche et le transfert de technologie**.

Intensifier la recherche : projets de recherche, soutien à l'accueil de jeunes chercheurs, cofinancement de colloques scientifiques...

Conforter les pôles de compétences et faire émerger des nouveaux secteurs

Développer l'innovation et la collaboration avec les entreprises

*Budget prévisionnel : 120 K€ - Poursuite de la convention avec l'université de Poitiers dans le cadre d'une nouvelle convention 2022-2025 et poursuite des actions doctorants.*

Les réflexions relatives au **développement de la filière hydrogène** sur GrandAngoulême seront également poursuivies afin de concrétiser la trajectoire hydrogène du territoire (engagée dans le cadre de la réalisation de l'expérimentation H2 au sein de Krysalide).

Faire émerger de nouvelles opportunités - dont création de valeurs et création d'emplois – (décarbonation de procédés, centre d'expérimentations et de formation par exemple)

Développer une filière locale d'acteurs (industriels, formation, recherche, usagers, producteurs...).

GrandAngoulême prolongera également son action visant à **développer la culture de l'entrepreneuriat** sur le territoire.

Sensibiliser à l'entrepreneuriat et à l'innovation, faire émerger des projets de création d'entreprises portés par des étudiants, des femmes, ou des jeunes du territoire.

A ce titre, GrandAngoulême poursuivra son soutien auprès de l'Association des étudiants du Campus de La Couronne / Angoumois étudiant, l'association Les premières ou aerospace Valley ainsi que sa participation à l'initiative Territoire d'industrie.

Budget prévisionnel : 25 K€

Territoire d'innovation, l'agglomération continuera de **susciter et soutenir les projets innovants à impact positif**.

Accompagner les projets à impacts positifs portés par les entreprises du territoire

Proposer une continuité de parcours (du Challenge Positif à la croissance)

Donner des possibilités d'expérimentation aux entreprises lorsque le projet s'inscrit dans le projet de territoire.

Il sera proposé de prolonger en 2022 l'outil « fonds de soutien projet entrepreneuriaux à impact positif » créé en 2021 en utilisant le fonds de relance.

Budget prévisionnel : 30 K€

De même, le dispositif Challenge Positif est poursuivi en 2022.

Budget prévisionnel : 10 K€

**L'esprit d'entreprise continuera d'être soutenu au sein des quartiers** au travers du dispositif CITELAB.

Sensibiliser à l'entrepreneuriat les publics fragiles, prioritairement résidant en quartiers prioritaires

Informier et renseigner sur la création/reprise d'entreprise et les dispositifs territoriaux existant

Accompagner les porteurs de projet et entrepreneurs

Orienter vers les structures adéquates en fonction de l'état d'avancement du projet et des besoins identifiés

Permettre la mise en réseau des acteurs de l'entrepreneuriat

Budget prévisionnel : 34 K€.

**L'effort de co-financement des entreprises en création ou en développement sera poursuivi en 2022.**

Soutenir la création et le développement d'activités nouvelles (Prêt Honneur)

Encourager l'entrepreneuriat, dans le respect du schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité (Adel Tpe) Budget prévisionnel : 89,5 K€

Favoriser la prise en compte du développement durable et du circuit court (Adel Tpe, PH)

Faciliter le développement des entreprises et favoriser l'investissement (Aide à l'immobilier et PH)  
Budget prévisionnel : 100 K€

*Les actions initiées en 2021 sont poursuivies en 2022*

GrandAngouleme projette également de **créer un fonds territorial de pré-amorçage ciblant les jeunes entreprises innovantes.**

Il manque un outil de proximité permettant aux entreprises innovantes de financer la phase suivant l'incubation et celle précédant la commercialisation.

Cette phase est pourtant cruciale car elle va permettre aux entrepreneurs de finaliser leurs prototypes et de se confronter aux premiers retours du marché.

En parallèle, des investisseurs privés sont en recherche d'entreprise dans laquelle investir mais sont souvent réticents à investir dans des jeunes entreprises sans retour validé du marché.

Ce fonds territorial a pour double objectifs de donner la possibilité à ces investisseurs de sécuriser leurs actions en plaçant leurs fonds dans un véhicule financier dédié et aux entrepreneurs innovants du territoire d'envisager de bénéficier d'une première levée de fonds.

Le fonds de dotation serait constitué par une réaffectation d'une partie du fonds dédié au Prêt Honneur Croissance.

**La politique d'attractivité mise en œuvre par l'agglomération sera déclinée en matière de compétences** pour :

- Capter des talents
- Conserver les étudiants formés sur le territoire

Déploiement du pack talents en faveur des entreprises (aide au recrutement exogène) : Budget prévisionnel +25k€ : Conciergerie, hébergement startup, 2 évènementiels d'accueil des nouveaux salariés, Communication & supports, Vidéos, Evènementiel de lancement cible entreprises, Pack découverte, visites du territoire.

### ***Favoriser un autre type de richesses grâce à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).***

Cette politique transversale peut concerner de nombreux domaines (marchés publics, mobilité, commerce, culture, agriculture, service déchets...). Le budget 2022 s'inscrit dans la continuité du budget 2021. Les dépenses concernent des accompagnements au démarrage, développement de nouveaux projets de structures ou le soutien de réseaux pour bénéficier d'expertises et d'expériences d'autres territoires.

La dynamique d'économie circulaire, habituellement soutenue à hauteur de 20 000 € de subventions dans la cadre du Pacte Efficacité Matière, doit permettre le démarrage d'une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). Aussi, un budget de prestation à hauteur de 15 000 € pourrait permettre une réflexion sur le réemploi dans le bâtiment, thématique d'actualité de par la législation et les opérations de renouvellement urbain.

### ***Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous***

Un diagnostic, réalisé en 2019, des réunions d'échanges partenariales et avec les élus ont permis de consolider une feuille de route.

Le protocole PLIE a été revu et adapté par le biais d'un nouveau protocole.

La plateforme des clauses sociales, portée par le GE16, maillon essentiel dans la mise en œuvre de la nouvelle charte pour la promotion de l'emploi et l'insertion dans les marchés publics, annuellement cofinancée par le GrandAngoulême et l'Etat, voit sa pérennité financière questionnée pour 2022. Cette problématique doit être traitée en associant d'autres cofinanceurs (Département, GrandCognac, bailleurs sociaux...).

En 2022, GrandAngoulême doit également valider le lancement d'une démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Les autres actions liées à la dynamique emploi insertion de l'agglomération s'inscrivent dans la continuité : Mission locale, FOFE, Salon direction emploi, E2C.

Par ailleurs, la démarche DECLIC16 dans ses volets marchés publics et conditionnalité va être poursuivie afin de conforter les acteurs ancrés localement et de favoriser la mise en place progressive de nouvelles chaînes de valeur, moins dépendantes des échanges internationaux. Ainsi, un plan d'action concerté en partenariat avec les 3 chambres consulaires sera mis en œuvre autour des 2 leviers d'intervention que sont :

- La commande publique en en faisant un levier de stimulation de l'économie locale et permettre à un plus grand nombre d'entreprises de proximité d'y accéder
- l'intégration d'une clause de conditionnalité dans les subventions publiques afin que celles-ci permettent de renforcer les démarches de progrès pour renforcer les liens et les achats auprès d'entreprises locales

### ***Accompagner le commerce, facteur essentiel de la vitalité du territoire***

4 enjeux ressortent en matière de politique commerciale :

- développer l'identité du territoire autour d'une stratégie sur le commerce de proximité;
- accompagner l'évolution et le développement du commerce;
- soutenir l'attractivité des centralités et accompagner un aménagement et développement commercial équilibré. Il faut souligner l'importance des dispositifs ORT (Opération de revitalisation de territoire) et ACV (Action cœur de ville) en la matière. Outils structurants de soutien aux centralités, du fait de leur approche globale, mêlant l'urbain, l'habitat, le commerce..., ces deux dispositifs verront leurs effets s'intensifier en 2022, et la question de l'élargissement du ressort de l'ORT à d'autres communes sera un sujet d'actualité.
- et mettre en place une gouvernance de la politique du commerce qui s'appuie sur des partenariats renforcés.

Pour 2022, sont projetées un certains nombres d'action, dans le cadre de cette stratégie :

Action 1- Renforcer l'économie de proximité et promouvoir l'achat local :

- communication spécifique « consommer local » *budget prévisionnel : 10 k€.*
- accompagner l'installation de nouveaux commerces indépendants et le renforcement d'une communauté rassemblant commerces et clients autour de l'achat local : assurer la continuité de la démarche Déclic16 avec la monnaie locale, La Bulle, par des actions comme des jeux concours *budget prévisionnel : 36 k€.*

Action 2 - Créer un réseau de commerçants 'ambassadeurs' du territoire via l'OT *budget prévisionnel : 5 k€.*

Action 3 - Optimiser la livraison de proximité: le dernier kilomètre: InTerLUD. Budget prévisionnel : 5 K€

Action 4 - Accompagner les porteurs de projet et soutenir l'installation et la reprise de commerces :  
- test d'activité par une aide au locataire Budget prévisionnel : 12 K€  
- mise en forme et impression du guide d'accueil et d'information du porteur de projet Budget prévisionnel : 5 K€

Action 6 - Soutenir financièrement les porteurs de projets: aide à l'investissement des TPE via Adel Budget prévisionnel : 50 K€

Action 7 - Accompagner les communes dans le maintien de leur tissu commercial :  
- fonds de concours au dernier commerce- Budget prévisionnel : 25 K€  
- et poursuite de l'action d'étude avec la Sem sur la stratégie foncière Budget prévisionnel : 24,4 K€

Action 8 - Lutter contre la vacance commerciale et inciter à l'implantation de nouvelles enseignes : aide à l'immobilier d'entreprises dédiée aux commerces Budget prévisionnel : 25 K€

Action 9 - Renforcer les centralités par une adaptation des outils réglementaires Budget prévisionnel : 9 K€ :

- Accompagner les villes de l'Action Cœur de Ville et de l'ORT pour contribuer à faire vivre l'observatoire communautaire Budget prévisionnel : 15 K€
- Observatoire avec la CCI : Budget prévisionnel : 20 K€ (partenariat avec La CCI pour l'achat de données et l'analyse pour l'observatoire (My Traffic, Etude sur les consommateurs...))

Action11 - Requalifier les espaces commerciaux communautaires: travail sur l'identité de l'espace Nord Budget prévisionnel : 3 K€

## II. Orientations 2022 : une stratégie budgétaire au service du projet de territoire

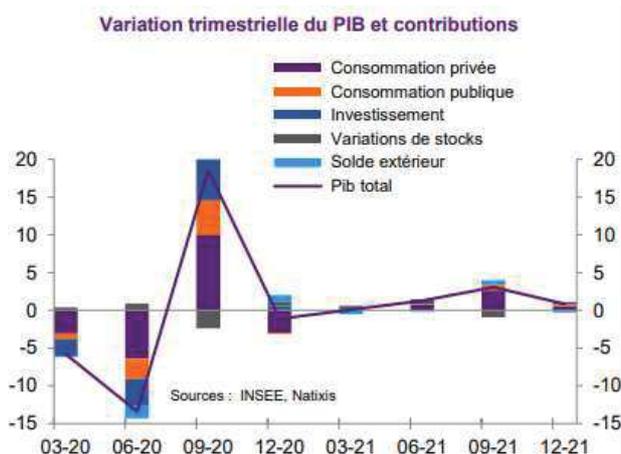
### A – Le cadre de l'élaboration du BP 2022

#### 1. Le contexte national

(source : support à la préparation du DOB de la Caisse d'Epargne – novembre 2021)

#### 2022 : vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort en 2021. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019).



Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre.

De même, la consommation publique (+3 % T/T) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % T/T au T3 2021). Dans ce contexte favorable, il est prévu une croissance proche de 1 % au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021.

Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.



## En Nouvelle Aquitaine

Dans sa dernière note de conjoncture Nouvelle Aquitaine du 13 janvier dernier, la Banque de France indique que l'économie régionale continue de progresser en décembre en dépit de la vague épidémique Omicron.

La production industrielle est à nouveau en hausse avec des tensions moins fortes sur certains approvisionnements. Les carnets de commandes restent denses.

En revanche, les prestations se contractent dans l'hébergement-restauration, les activités de loisirs et les services à la personne.

Les carnets de commandes demeurent bien garnis dans la construction ; pour autant l'activité se tasse dans les travaux publics au quatrième trimestre. Le bâtiment demeure pénalisé par les difficultés de recrutement, particulièrement dans le gros-œuvre. Selon les chefs d'entreprise, la progression d'activité en janvier pourrait être limitée par l'absentéisme induit par la nouvelle vague épidémique.

Après avoir retrouvé son niveau d'avant-crise durant le troisième trimestre, la Banque de France estime que le PIB dépasserait ce niveau de 3/4 point en décembre. La hausse du PIB serait d'environ + 0,6 % au quatrième trimestre par rapport au trimestre précédent et confirmerait leur prévision d'une croissance de 6,7 % en moyenne annuelle en 2021.

## 2. Contexte des collectivités locales

### *Une situation financière jugée plutôt favorable par la cour des comptes*

Fin novembre dernier, **la Cour des comptes a présenté son rapport annuel sur les finances publiques** et en particulier son 2<sup>ème</sup> fascicule sur la situation et les perspectives des finances publiques locales en 2021.

**La Cour estime que les budgets des collectivités du bloc communal ont réussi à passer le cap difficile de l'année 2020.**

De fait, les dispositifs de soutien de l'État (filet de sécurité) renouvelés en 2021 ont permis aux collectivités les plus fragilisées de garder la tête hors de l'eau. Grâce à la bonne tenue des recettes fiscales, les budgets des intercommunalités ont pu faire face aux effets financiers de la crise sanitaire. Cette dernière a néanmoins révélé la fragilité de collectivités plus exposées en raison de la spécialisation de leurs recettes (collectivités touristiques, AOM...), ou d'un niveau de charges élevé justifié par un contexte économique ou géographique particulier.

Concernant **les perspectives financières pour 2022, la Cour les juge « favorables »** : stabilité des dotations de fonctionnement de l'État, évolution des assiettes fiscales positives (+ 3 %), TVA dynamique (+ 6 %). Cette trajectoire favorable pourrait, pour certaines intercommunalités, être fortement contrariée par des résultats bien plus décevants du côté de l'évolution de la CVAE. En effet, Intercommunalités de France a analysé les données communiquées par la DGFIP en novembre dernier et **la baisse prévisionnelle de la CVAE en 2022 pour l'ensemble des collectivités locales qui en bénéficient serait de - 4,7 %**. Les résultats définitifs seront connus au premier trimestre 2022.

Le rapport de la Cour revient longuement sur la suppression de la TH initiée par la loi de finances pour 2018.

La Cour souligne **les principaux défauts de cette réforme et ses points de fragilité** : perte du lien fiscal avec le territoire et du levier fiscal, inadéquation entre les ressources et les compétences interrogeant notamment pour les départements la capacité de la fraction TVA leur revenant à suivre la dynamique des dépenses sociales, complexification du paysage fiscal pour le contribuable avec l'arrivée du coefficient de correction et les transferts de fiscalité qui en résultent.

La Cour salue la mise en place des CRTE appelés à devenir la feuille de route pluriannuelle fixant les orientations et les priorités pour les mandats locaux et apportant de la visibilité financière.

Pour autant, à ce stade du développement des contrats, les magistrats financiers expriment des réserves : « l'ambition intégratrice des CRTE n'est que partiellement atteinte » pointent-ils. Il resterait des efforts à faire pour mieux articuler les CRTE avec l'ensemble des dispositifs contractuels existants.

Dans le focus consacré à l'investissement public local, réalisé sur la base des rapports d'observations définitives des CRC des comptes d'une centaine de collectivités du bloc local, la Cour met en avant le **rôle majeur des intercommunalités**. Leur part au sein de l'investissement total du bloc local n'a cessé de progresser au cours des dix dernières années, précisent les magistrats financiers. C'est d'ailleurs surtout au niveau des **budgets annexes, porteurs des compétences eau, assainissement, déchets, mobilités, aménagement économique...** que l'on observe cette dynamique.

### *Les principales dispositions de la loi de finances pour 2022*

La loi de Finances (LFI) 2022 ne prévoit pas de réforme d'ampleur pour les collectivités, contrairement aux précédents (LFI 2020 : suppression de la TH ou LFI 2021 : avec la réforme des impôts de production). Mais elle procède à quelques changements pour les finances locales, comme une réforme des indicateurs financiers.

#### ❖ **Stabilité des dotations**

Les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales ont été maintenues.

Les concours financiers aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. Mais l'explication provient du dynamisme de recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de TVA aux départements et intercommunalités à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Cette stabilité globale se fait au profit des communes bénéficiant de la péréquation verticale, avec des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) en augmentation chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros. Ce choix entraîne un redéploiement de crédit au sein de la DGF des communes et une réduction de la dotation forfaitaire de plusieurs communes à cause du mécanisme d'écrêtement (écrêtement sur dotation forfaitaire et sur la dotation de compensation des EPCI).

## ❖ Evolution de la fiscalité

- Le coefficient d'actualisation des bases d'imposition est désormais issu de l'article 99 de la LFI pour 2017 et résulte de l'évolution des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-2 à Novembre N-1 rapporté à l'IPCH de N-2, avec un plancher fixé à 1 (pas d'actualisation régressive). Pour 2022, au regard de la valeur de l'IPCH arrêté du mois de novembre 2021, il est de 3,4 %.
- Evolution de la TVA : Le montant des fractions de TVA versées en 2022 aux EPCI et aux départements dépendra de l'évolution de la TVA nationale entre 2021 et 2022. L'année de référence est l'année 2022. Le PLF pour 2022 prévoit : +5,1 milliards d'euros en 2022 par rapport à la prévision corrigée de 2021, soit une évolution de +5,5 %.

## ❖ Réforme des indicateurs financiers et fiscaux

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, son remplacement par un nouveau panier de ressources, et la réforme des impôts de production modifient le calcul des indicateurs financiers et fiscaux utiles à la répartition de la DGF et aux mécanismes de péréquation horizontaux.

Le Gouvernement entend réformer « de l'intérieur » les indicateurs financiers et fiscaux afin qu'ils correspondent mieux aux ressources effectivement mobilisables par les collectivités.

La réforme des indicateurs financiers et fiscaux est en partie intégrée à la LFI pour 2022, mais elle ne produirait aucun effet l'année prochaine du fait de l'institution d'une « fraction de correction » qui devrait permettre de lisser dans le temps les effets des différentes réformes fiscales.

**Cette réforme ne sera pas sans incidence sur la situation de GrandAngoulême.** En effet, la réforme produira des effets sur le potentiel fiscal / financier des communes, sur le potentiel financier agrégé utile notamment au calcul du FPIC, et sur le potentiel fiscal des EPCI. Il conviendra donc d'être vigilant sur les conséquences de cette réforme.

## *Les éléments à prendre en compte en 2022*

### ❖ Une hausse du prix de l'énergie

- En quelques mois, le **prix de l'électricité** a été multiplié par 5 et le **prix du gaz** par 6 à certaines périodes.

**Une première évaluation du service énergie établissait un impact sur le budget d'achat d'énergie électrique de +48% par rapport à celui de 2021.** Toutefois, plusieurs éléments peuvent faire évoluer ce pourcentage :

- Baisse de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) : la Loi de Finances pour 2022 prévoit une baisse de la CSPE en 2022. Le montant unitaire de CSPE était de 22,5 €/MWh en 2021 et devrait être ramenée à 1 €/MWh.
- Hausse des volumes de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique)

*Le dispositif ARENH :*

*Il permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics. Le prix est actuellement de 42 €/MWh et le volume global maximal affecté au dispositif est égal à 100 TWh/an. Lorsque les prix de marché sont hauts, le dispositif ARENH est souvent la meilleure alternative pour constituer une offre. Le fournisseur d'électricité peut intégrer le dispositif ARENH dans son offre (dans ce cas une partie du prix de l'électricité de l'offre sera calculée dans les*

conditions de l'ARENH). Conformément aux dispositions du code de l'énergie, si les demandes des fournisseurs au titre de ce dispositif excèdent le volume global prévu par les textes, soit 100 TWh/an, alors le volume d'ARENH cédé fait l'objet d'un écrêtement selon les modalités prévues par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Cela impacte de fait les contrats d'électricité intégrant le dispositif ARENH. Les fournisseurs d'énergie compensent le volume d'ARENH écrêté en achetant ce volume d'électricité manquante à prix de marché (bien au-dessus des 42 €/MWh).

L'écrêtement transmis par le fournisseur d'électricité devrait provoquer une hausse d'environ 32% des dépenses totales d'électricité. Mais le gouvernement étudie actuellement un relèvement du plafond ARENH pour que les fournisseurs disposent de plus d'électricité « bon marché ». De nouvelles informations gouvernementales sont attendues, qui devraient aller dans le sens d'une limitation des hausses.

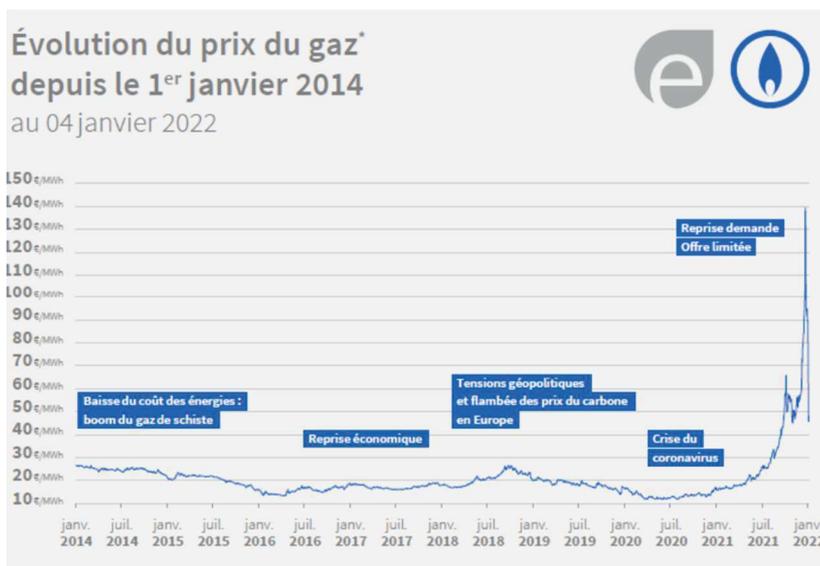
- Autres évolutions tarifaires :

Le prix de la capacité et le coût des certificats d'économie d'énergie sont en baisse pour 2022, ce qui devrait permettre une légère diminution du prix de l'électricité (en cours de calcul par notre fournisseur). Le mécanisme de capacité doit assurer la sécurité d'approvisionnement électrique en France (pour éviter les « black outs »), en versant un revenu complémentaire aux producteurs d'électricité. Ce sont les consommateurs d'électricité qui financent le dispositif, via un surcoût prélevé sur leur facture.

Le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) va augmenter le 1/07/2022 et provoquer également une légère hausse sur la fin de l'année.

Enfin, une des principales variables impactant les dépenses est la consommation d'électricité de chaque site, qui ne peut être prévue.

- De même, **le prix de gros du gaz a très fortement augmenté en fin d'année**, période à laquelle nous avons dû renouveler notre marché. Les prix ont atteint un niveau jamais vu.



**A ce stade, sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême, l'augmentation liée à la hausse du prix du gaz et de l'électricité serait de l'ordre de 700 à 950 K€.**

## ❖ Les mesures nationales impactant les dépenses de personnel

### • Effet report de l'augmentation du SMIC du 1er octobre 2021 et du 1er janvier 2022

Au 1er octobre 2021 et au 1er janvier 2022, le SMIC a augmenté en raison de la hausse de l'inflation. Pour faire face à cette progression et pour éviter que des agents publics ne soient rémunérés en-deçà du SMIC et bénéficient ainsi d'une indemnité différentielle, le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a décidé de relever l'indice minimum de traitement dans la fonction publique, à cette même date. Cette mesure impacte donc la rémunération des agents titulaires et contractuels qui étaient rémunérés sur un indice majoré inférieur à 340 (1er octobre) puis 343 (1er janvier).

Par ailleurs, cette mesure impacte également les agents horaires et vacataires rémunérés sur la base du SMIC. Leur rémunération horaire passe ainsi de 10,25 € à 10,57 € bruts.

→ Le coût de cette mesure sur 2022 est estimé à **90 K€**.

### • Revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C au 1er janvier 2022

La parution de deux décrets en date du 24 décembre 2021 est venue concrétiser les annonces ministérielles sur la revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C.

Ainsi, au 1er janvier 2022, sont modifiés le nombre d'échelons et la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale classés dans les échelles de rémunération C1 et C2 et pour le grade d'agent de maîtrise.

Les fonctionnaires de catégorie C se verront également attribuer une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année pour l'année 2022.

Parallèlement, les grilles indiciaires afférentes aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 sont revalorisées, comme celles des agents de maîtrise et des agents de police municipale.

→ Le coût de cette mesure sur 2022 est estimé à **394 K€**.

### • Reclassement de certaines catégories de la filière médico-sociale

La transposition des dispositions du Ségur de la Santé à la FPT entraîne le reclassement des auxiliaires de puériculture en catégorie B ainsi que la revalorisation des grilles des catégories A relevant de la filière médico-sociale.

→ Le coût de cette mesure est estimé à **8 K€** (plus 13 K€ d'effet année pleine des revalorisations EJE de 2021)

### 3. Contexte financier local

#### *Les données de la situation financière de l'agglomération à fin 2021 (projection du compte administratif)*

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire où on avait pu observer :

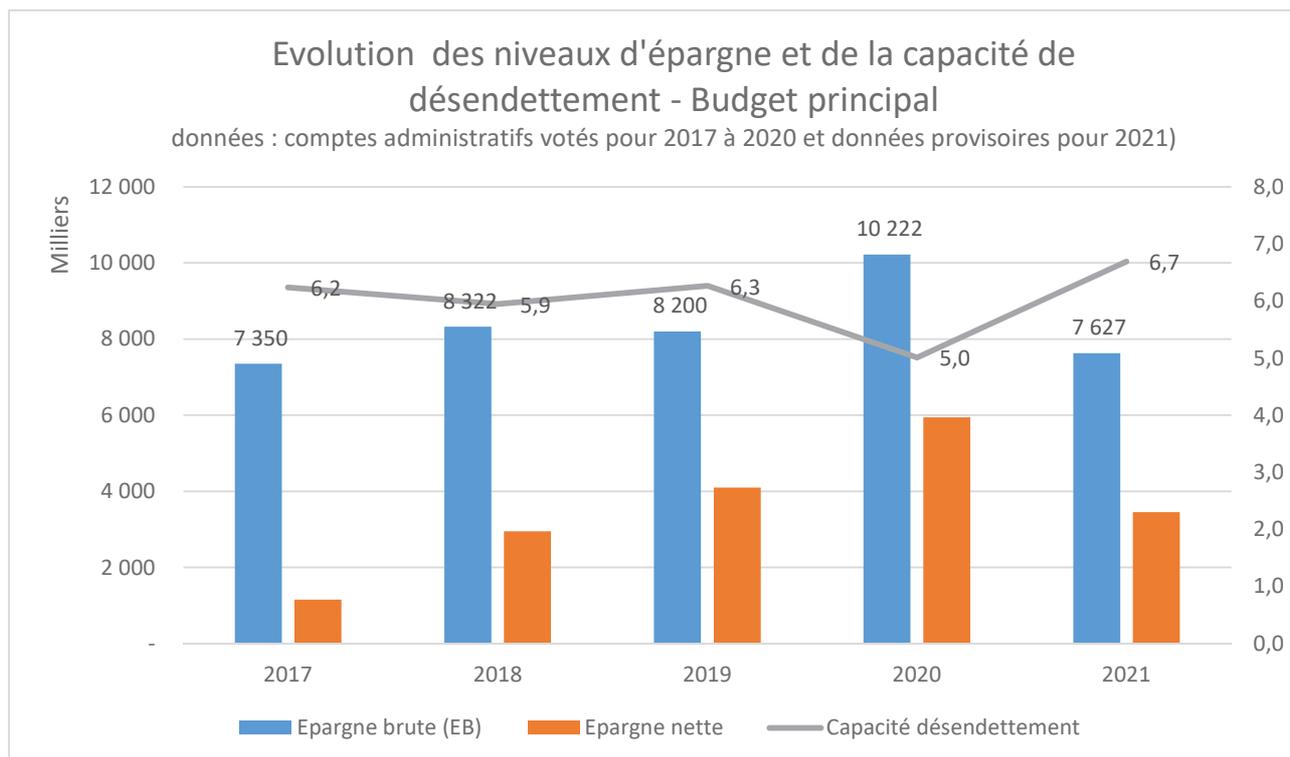
- une bonne tenue des recettes de de gestion du fait des modes de calcul des recettes fiscales qui entraînent un décalage sur le produit perçu de 1 voire 2 ans
- une stagnation des dépenses de gestion du fait du ralentissement de l'activité lié au confinement et la mise en œuvre du plan de maîtrise des dépenses,

L'année 2021 devrait voir repartir à la hausse les dépenses de fonctionnement et traduire l'impact de la crise sanitaire sur les recettes fiscales et les recettes des équipements qui peinent à retrouver leur niveau d'avant crise.

Les indicateurs financiers devraient donc retrouver leur niveau de 2019.

#### **Pour le budget principal**

L'épargne brute est estimée en baisse à 7,6 M€ contre 10,2 M€ en 2020 et la capacité de désendettement reviendrait aux environs de 6,7 années (6,3 années en 2019).



En l'absence de dynamisme des recettes, Grand Angoulême doit porter une action volontariste pour contenir ses dépenses de fonctionnement. Ces efforts de gestion sont la condition sine qua non pour permettre à l'agglomération de réaliser les investissements nécessaires au développement du territoire et mettre en œuvre le projet d'agglomération.

Par ailleurs, la capacité d'investissement de Grand Angoulême étant contrainte, il est indispensable de prioriser les opérations programmées en 2022.

**Aussi, les orientations budgétaires doivent s'inscrire dans la poursuite des objectifs fixés par les travaux réalisés dans le cadre de la Prospective Pluriannuelle réalisée à l'automne 2020 avec l'aide d'un cabinet extérieur :**

- **Restaurer l'autofinancement avec un premier objectif fixé pour 2022 d'une épargne nette de 1,5 M€,** qui nécessite de contenir fortement la hausse des dépenses de fonctionnement
- **Optimiser les recettes en recherchant toutes les possibilités de financement extérieur**
- **Contenir les dépenses d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt, avec un objectif assigné d'une capacité de désendettement théorique qui n'excède pas 10 années.**

### *Le pilotage de l'encours de dette*

La gestion active de la dette est stratégique afin de maintenir le niveau des indicateurs permettant de préserver les capacités de financement de la collectivité.

#### ❖ **Une évolution de l'encours en cohérence avec le cycle d'investissement**

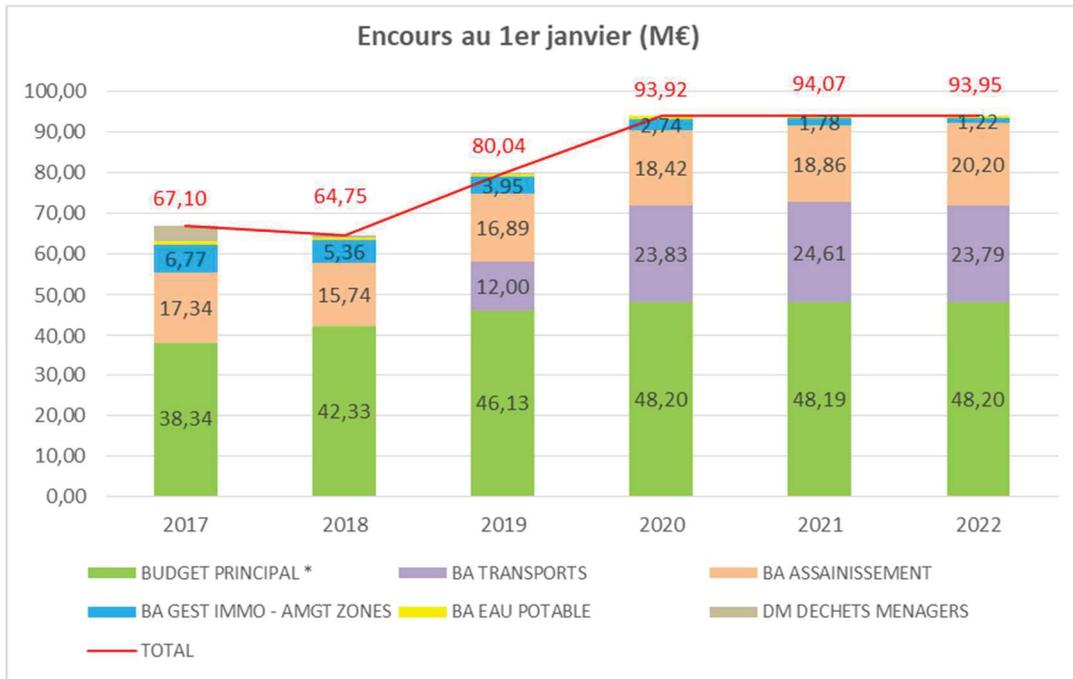
L'encours de dette de Grand Angoulême s'établit à 93,95 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en relative stabilité depuis 2020.

L'encours se concentre pour 50% au budget principal, pour 25% au budget transports et 22% au budget assainissement.

L'augmentation moyenne annuelle de l'encours sur la période 2017 – 2020 est de 7%. Le budget Transports connaît la plus forte hausse.

<b>Encours au 1er janvier (M€)</b>	2017	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>	%	EMA 17→22
BUDGET PRINCIPAL *	38,34	42,33	46,13	48,20	48,19	48,20	51%	4,7%
BA TRANSPORTS	-	-	12,00	23,83	24,61	23,79	25%	25,6%
BA ASSAINISSEMENT	17,34	15,74	16,89	18,42	18,86	20,20	22%	3,1%
BA GEST IMMO - AMGT ZONES	6,77	5,36	3,95	2,74	1,78	1,22	1,3%	-29,0%
BA EAU POTABLE	0,72	0,62	0,78	0,74	0,63	0,52	0,6%	-6,0%
BA DECHETS MENAGERS	3,93	0,70	0,28	0,00	0,00	0,00	0%	
<b>TOTAL</b>	<b>67,10</b>	<b>64,75</b>	<b>80,04</b>	<b>93,92</b>	<b>94,07</b>	<b>93,95</b>	100%	7,0%
Evol.		-3,5%	23,6%	17,3%	0,2%	-0,1%		
Ecart		-2,34	15,29	13,88	0,15	-0,13		

\* Hors PPP Stade



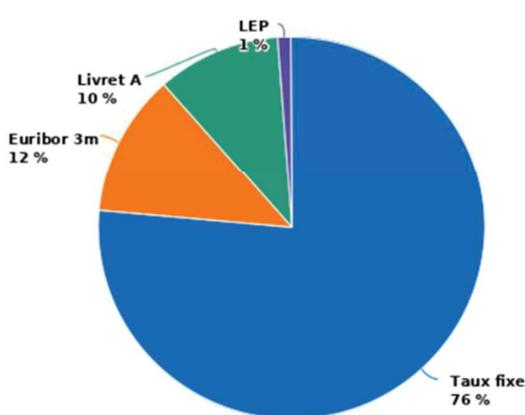
#### ❖ Un encours diversifié permettant d'optimiser la gestion active de la dette

L'encours de dette de Grand Angoulême est composé de 90 contrats de prêts réalisés auprès de 10 organismes. ARKEA est la première banque de financement de l'agglomération en détenant 24% de l'encours.

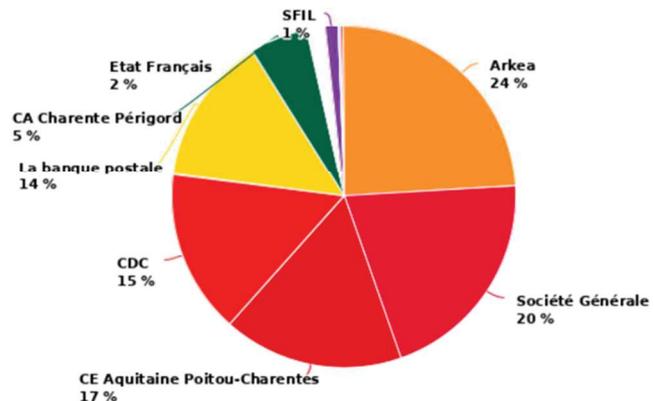
Les contrats à taux fixe représentent les  $\frac{3}{4}$  de l'encours contre  $\frac{1}{4}$  pour les contrats à taux variable. La totalité de la dette est classifiée A1 selon la charte Gissler (taux fixe ou variable simple, catégorie la moins risquée).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux moyen des emprunts de l'agglomération est de 1,73%. Le taux fixe moyen est de 1,89% et le taux variable moyen est de 1,04%.

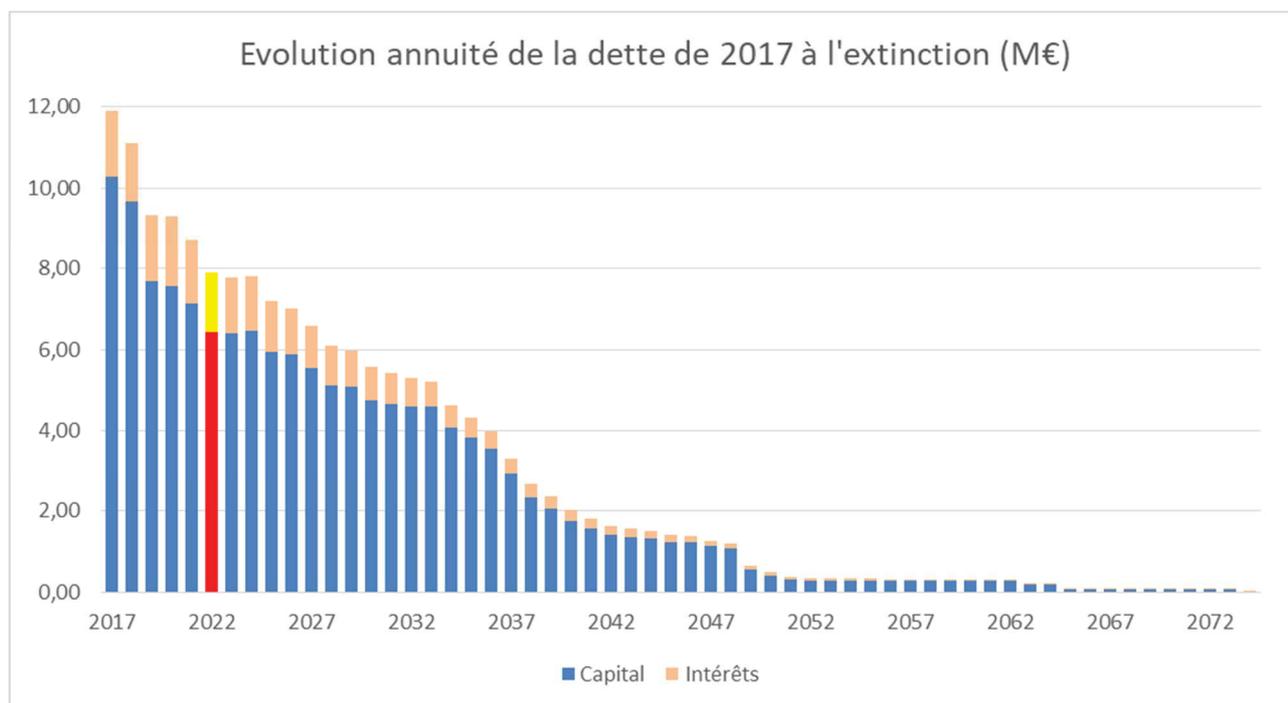
Répartition par index au 01/01/22



Répartition par banque au 01/01/22



## ❖ Un profil d'extinction de dette qui fait apparaitre des paliers



• Ne sont pas intégrés les éventuels prêts auxquels la collectivité devra recourir pour le financement de son programme de travaux futurs. Ainsi, le graphique n'intègre pas les emprunts nécessaires au financement des investissements 2022.

• L'année 2022 montre un palier avec la fin du remboursement d'un certain nombre de prêts. Le montant de l'annuité totale sera donc en baisse sur l'exercice 2022 permettant de bonifier l'épargne dégagée pour le financement des investissements.

## ❖ Impact budgétaire de la dette en 2022

Hors emprunts nouveaux, l'annuité de la dette pour 2022 est estimée à 7,9 M€ dont 6,4 M€ de remboursement du capital et 1,5 M€ d'intérêts, en baisse de 10 % par rapport à 2021.

En K€	Encours 1er janvier 2022	Remboursement Capital	Intérêts	Annuité
BUDGET PRINCIPAL *	48 202	3 336	682	4 018
BA TRANSPORTS	23 792	817	356	1 173
BA ASSAINISSEMENT	20 204	1 767	399	2 167
BA GEST IMMO - AMGT ZONES	1 223	403	20	423
BA EAU POTABLE	525	109	18	127
<b>TOTAL</b>	<b>93 946</b>	<b>6 433</b>	<b>1 475</b>	<b>7 907</b>

\* Hors PPP Stade

## ❖ Evolution de la dette en 2022

L'estimation du besoin d'emprunt de 2022 par budget dépendra naturellement du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

► Au vu de l'ensemble de ces éléments, l'agglomération devra s'endetter en 2022 pour le financement de son programme d'investissement qui reste soutenu.

► Son évolution ultérieure dépendra entre autres de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante, dont les paramètres de la formation sont multiples (dotations, fiscalité et recettes des services d'une part, dépenses globales de fonctionnement d'autre part).

## Le pilotage de la masse salariale

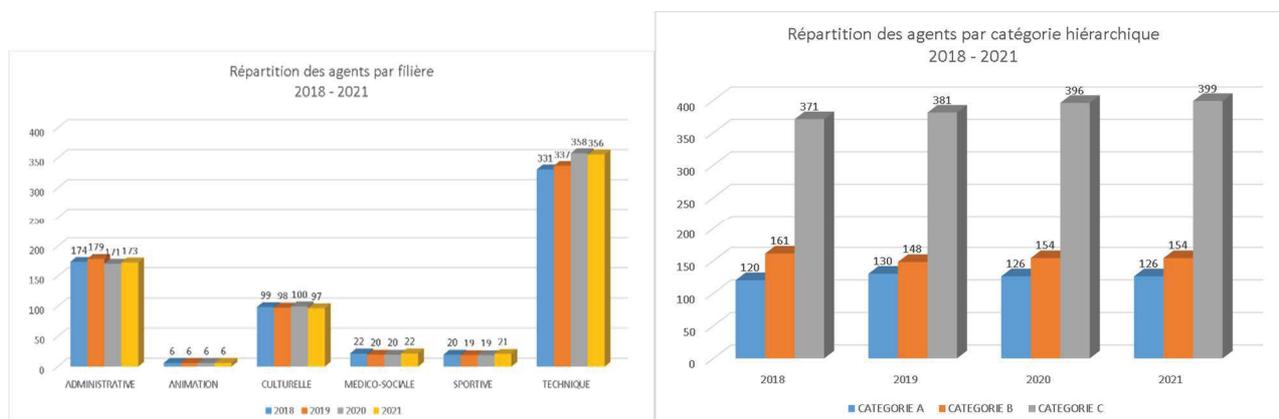
### ❖ La structure des effectifs

**Répartition des agents permanents (titulaires, stagiaires et contractuels permanents), rémunérés au 31/12/2021, par statut et catégorie hiérarchique (Hors agents Camping, Carat)**

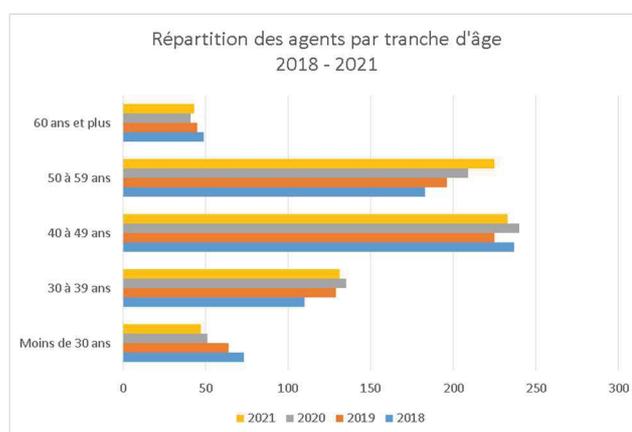
STATUT	A	B	C	Total 2018	A	B	C	Total 2019	A	B	C	Total 2020	A	B	C	Total 2021
Fonctionnaires	88	139	359	586	95	130	374	599	94	131	394	619	93	131	398	622
Contractuels permanents	32	22	12	66	35	18	7	60	32	23	2	57	33	23	1	57
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>161</b>	<b>371</b>	<b>652</b>	<b>130</b>	<b>148</b>	<b>381</b>	<b>659</b>	<b>126</b>	<b>154</b>	<b>396</b>	<b>676</b>	<b>126</b>	<b>154</b>	<b>399</b>	<b>679</b>

Les effectifs rémunérés apparaissent comme stables en 2021 (+0,44%), les postes nouvellement créés n'ayant pas encore tous été pourvus. De plus, un certain nombre d'autres postes sont vacants suite à des départs.

La filière technique reste prédominante et représente 52,4% des effectifs.



Les deux extrêmes de la pyramide s'équilibrent toujours, les plus âgés représentant 6,3 % des effectifs et les plus jeunes 6,9 % soit environ 1/8<sup>ième</sup> des effectifs. Quadragénaires et quinquagénaires représentent quant à eux les deux tiers des effectifs. Ainsi au cours des 10 prochaines années, plus d'un tiers des effectifs sera en situation de faire valoir des droits à la retraite



Au cours de l'année 2022, 63 agents vont atteindre ou dépasser l'âge de 60 ans (60 à 67 ans) soit 9,2 % des effectifs.

Sur la période 2018-2021, les effectifs des « 60 ans et plus » sont en recul de 12,24 %. Sur la même période, la tranche d'âge des agents les plus jeunes est en recul de 35,6 %. Les tranches d'âge « 30 à 39 ans » et « 50 à 59 ans » sont, elles, en progression, respectivement de 19,3 % et de 33,1 %. La tranche d'âge « 40 à 49 ans » est en légère baisse (- 1,7 %).

Sur la période 2018-2021, la moyenne d'âge de départ en retraite est de 62 ans, avec de grandes variations individuelles (de 59 à 67 ans) en fonction des carrières de chacun et des dispositifs législatifs applicables (dispositif « carrière longue », agents en « service actif », bonifications pour enfants, etc.).

Au 31 décembre 2021, sur les 43 agents de 60 ans et plus, 15 nous ont fait part de leur souhait de faire valoir leur droit à la retraite en 2022.

### ❖ L'évolution des dépenses de personnel

Année	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (Primitif)	2021 (Pré-CA)	2022 (Prévisions)
<b>Total chapitre 012 tous budgets confondus <sup>(1)</sup></b>	<b>31 005 K€</b>	<b>32 801 K€</b>	<b>33 185 K€</b>	<b>34 564 K€</b>	<b>33 609 K€</b>	<b>35 308 K€</b>
<b>Dont <sup>(2)</sup> :</b>						
Traitement indiciaire brut	17 270 K€	18 206 K€	18 039 K€	19 445 K€	18 326 K€	19 459 K€
Régime indemnitaire / indemnités	3 380 K€	3 625 K€	4 167 K€	4 292 K€	4 298 K€	4 411 K€
Nouvelle Bonification Indiciaire	129 K€	134 K€	142 K€	142 K€	143 K€	145 K€
Heures supplémentaires et d'astreintes	611 K€	630 K€	574 K€	596 K€	571 K€	610 K€
<b>Total TI/RI/NBI/HS</b>	<b>21 390 K€</b>	<b>22 595 K€</b>	<b>22 922 K€</b>	<b>24 475 K€</b>	<b>23 338 K€</b>	<b>24 625 K€</b>

Pour l'ensemble des budgets de l'agglomération, les dépenses de personnel augmenteraient en 2022 de + 2,2% par rapport au BP 2021 et de 2,1% par rapport au BP 2020, soit de 1%/ an en moyenne sur ces 2 années, en raison de plusieurs facteurs :

- GVT (glissement vieillesse technicité, correspondant aux évolutions de rémunération des agents) (+ 1,9 %) soit + 652 K€ dont :
  - La revalorisation des grilles des agents de catégorie C et reclassement des auxiliaires de puériculture en catégorie B (+ 1,1 %) **+ 394 K€**
  - hausse du SMIC (+2 % en octobre 2021 et + 0,9% au 1<sup>er</sup> janvier 2022) (+0,3 %) **+ 90 K€**
- des effets « année pleine » des vacances et créations de postes prévues en 2021 (+1,2 %) **+ 400 K€**
- des créations de postes actées par l'assemblée durant l'année 2021 et pour 2022 (+1,8 %) **+ 629 K€**
- Autres effets (Noria, réduction de besoins, ...) : **- 716 K€**

La part versée au titre du **traitement indiciaire** (titulaires, stagiaires, contractuels permanents et non permanents) représente en 2022 55,1 % du chapitre 012 (prévisions) contre 54.5% en 2021.

Si son volume augmente, la part du traitement dans l'ensemble de la rémunération des agents tend plutôt à diminuer, en lien avec l'augmentation de la part du régime indemnitaire. Cependant, en 2022, la refonte des grilles de rémunération des agents de catégorie C inverse cette tendance, au moins temporairement.

La part versée au titre du **régime indemnitaire** des diverses primes de fonction et des indemnités diverses, représente en 2022 : 12,5 % (prévisions) du chapitre 012 contre 12,8% en 2021.

L'augmentation de la part du régime indemnitaire constatée en 2020 est entièrement imputable à la mise en place du RIFSSEP au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La part versée au titre de la **NBI (nouvelle bonification indiciaire)** est de 0.4% du chapitre 012. Elle reste relativement stable, les conditions d'octroi et le nombre de bénéficiaires ayant peu évolué ces dernières années.

La part versée au titre des **heures supplémentaires, complémentaires et d'astreintes** représente quant à elle 1,7% du chapitre 012.

Une politique forte de maîtrise de ce type de dépenses a été mise en place, avec notamment l'introduction en 2019 de l'obligation de récupération de la moitié des heures supplémentaires effectuées. Cette mesure a été retirée par l'assemblée délibérante courant 2020, ouvrant potentiellement la voie à une augmentation des dépenses, qui ne se manifeste cependant pas pour l'instant, probablement en raison de la crise sanitaire qui a réduit fortement certaines activités en 2020 et 2021.

En annexe figurent différents éléments relatifs aux avantages en nature consentis, à la durée du temps de travail et la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

### ***Les engagements pluriannuels***

Pour la gestion des grands projets, ainsi que d'un certain nombre d'opérations dont l'exécution dépasse le cadre de l'annualité budgétaire, GrandAngoulême a recours à une gestion en Autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP). Le montant de l'AP représente l'autorisation maximum d'engagement de la collectivité, tandis que les crédits de paiement, dont l'échéancier est adopté concomitamment à l'AP, représentent la limite annuelle des crédits autorisés pour mandater les dépenses. Seuls les crédits de paiement de l'année 2022 seront inscrits au budget de la collectivité.

L'examen des AP/CP, de leur réalisation et des prévisions d'ouverture de nouvelles AP est donc fondamental pour envisager globalement le niveau d'engagement de la collectivité et les incidences sur les années futures.

**Tous budgets confondus, à fin 2021, le montant total des AP déjà ouvertes s'élève à 320,6 M€, dont près de 227,6 M€ sont déjà réalisés ou inscrits. Il reste ainsi à financer environ 93 M€.**

en K€	CP restant à inscrire	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et suivants
PPI votée - Budget principal	51 185	17 713	12 074	12 517	4 739	4 142
PPI votée - Budget annexe transport	22 192	4 875	8 918	4 660	3 708	31
PPI votée - Budget annexe eau potable	8 649	6 937	1 314	397	-	-
PPI votée - Budget annexe gestion immobilière	216	216	-	-	-	-
PPI votée - Budget annexe Déchets ménagers	5 387	3 248	1 614	415	75	35
PPI votée - Budget annexe Assainissement	5 370	3 952	1 183	70	95	70
<b>TOTAL</b>	<b>92 999</b>	<b>36 942</b>	<b>25 102</b>	<b>18 059</b>	<b>8 617</b>	<b>4 278</b>

Sur le reste à financer de 93 M€, 36,9 M€ de crédits de paiement seraient demandés aux OB 2022, soit près de 40 %.

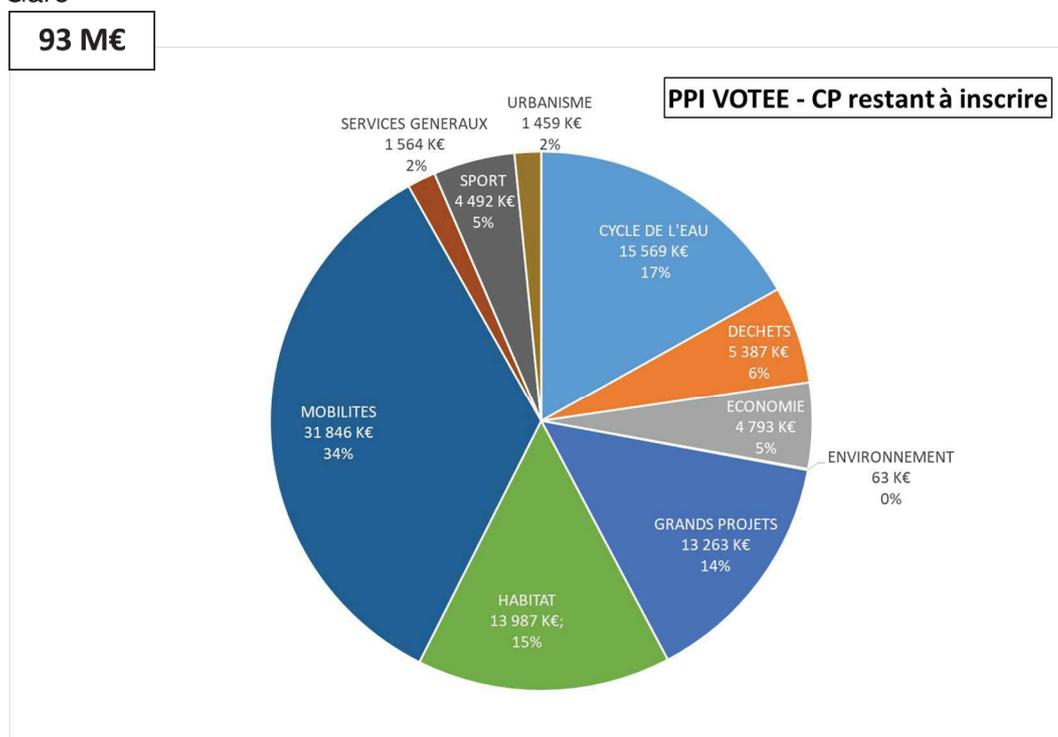
La représentation des restes à réaliser par compétence figure dans le schéma ci-dessous, avec 4 secteurs prépondérants qui concentrent 84 % des crédits restant à inscrire :

- **la Mobilité, avec 31,8 M€ et 34 % des crédits de paiement** et les projets autour du BHNS, du PEM La Couronne, du schéma cyclable et de la mise en accessibilité des stations bus.

- **le grand cycle de l'eau avec 15,6 M€ et 17 % des crédits de paiement** et le projet de construction de l'usine d'eau potable du Pontil, la réhabilitation des canalisations d'eaux usées dans le secteur des Planes et les programmes annuels de renouvellement et le réservoir d'eaux pluviales de la Grand Font.

- **l'Habitat, avec près de 14 M€ et 15 % des crédits de paiement**, avec la fin du PLH 2014-2020 et le PLH 2021-2025

- **les Grands projets, avec 13,3 M€ et 14 % des crédits de paiement**, avec le PNRU 2 et le secteur Gare



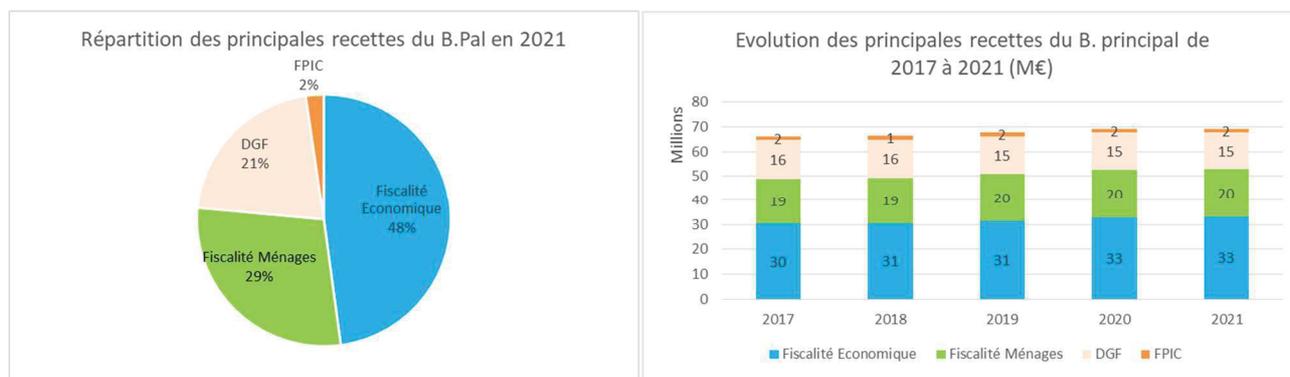
## B. Orientations budgétaires pour 2022 par budgets

### 1. LE BUDGET PRINCIPAL

#### Les prévisions de recettes

Les principales recettes de la collectivité sont constituées pour  $\frac{3}{4}$  de la fiscalité et pour  $\frac{1}{4}$  des compensations et dotations de l'Etat.

De 2017 à 2021, ces recettes ont augmenté en moyenne de 765 K€ par an (+1,15 %) : +1 026 K€ /an de fiscalité directe locale, soit +2,10% et -261 K€ de dotations de l'Etat (DGF et FPIC), soit -1,50 %



Depuis la suppression de la taxe d'habitation, le pouvoir de modulation du taux porte désormais sur 2 taxes uniquement : la CFE et le FB avec un effet de levier négligeable : en effet, une hausse de 1% du taux de CFE porterait le taux de 25,72% à 25,98 % (le taux maximum étant de 26,46%) et rapporterait un produit complémentaire de 137 K€. Sur le foncier bâti, une hausse de 1% du taux amènerait un taux de 0,41% pour un gain de 7 K€.

**Le projet de budget 2022 sera proposé à taux de fiscalité constants avec des taux de fiscalité inchangés par rapport à 2021.**

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à un peu plus de **79 M€**, dont la majeure partie (89%) est représentée par **la fiscalité, les compensations et dotations de l'Etat évaluées à 70,5 M€ en progression de 0,7% par rapport aux montants perçus en 2021 et +1,7% par rapport aux montants inscrits au BP 2021.**

	BP 2020	BP 2021	CA 2021	OB 2022	Var par rapport au CA 2021	Var par rapport au BP 2021
<b>73 / 74 Fiscalité et allocations compensatrices</b>	<b>68 815 292</b>	<b>69 320 867</b>	<b>70 018 843</b>	<b>70 500 180</b>	<b>0,7%</b>	<b>1,7%</b>
CVAE	9 328 005	9 365 069	9 482 938	9 054 177	-4,5%	-3,3%
TH ou fraction de TVA	17 563 755	18 829 670	18 959 308	19 574 889	3,2%	4,0%
Allocation compensatrice de TH	1 200 000					
CFE	12 908 796	13 572 672	10 741 190	10 909 456	1,6%	-19,6%
compensation CFE	310 000	328 231	3 328 500	3 394 619	2,0%	934,2%
TASCOM	2 177 000	2 100 000	2 327 585	2 474 359	6,3%	17,8%
IFER	826 000	861 000	979 702	990 182	1,1%	15,0%
FNGIR	3 484 382	3 484 382	3 484 382	3 484 382	0,0%	0,0%
taxe foncière	1 024 370	983 621	996 158	999 898	0,4%	1,7%
Taxe de séjour	250 000	250 000	399 077	350 000	-12,3%	40,0%
taxe paris	2 600	2 600	6 946	2 600	-62,6%	0,0%
GEMAPI	308 000	364 000	370 133	402 947	8,9%	10,7%
Versement mobilité	494 742	373 964		275 974		-26,2%
FPIC	1 454 000	1 490 000	1 589 523	1 605 418	1,0%	7,7%
Attribution compensation	88 642	88 642	133 055		-100,0%	-100,0%
DGF	14 935 000	14 743 000	14 736 330	14 497 263	-1,6%	-1,7%
DCRTP	2 460 000	2 484 016	2 484 016	2 484 016	0,0%	0,0%

La notification de la DDFIP sur le produit 2022 de **CVAE** s'élève à **9 054 K€** soit en baisse de 428 K€. Cette baisse s'avère toutefois moins importante qu'initialement prévu du fait d'une bonne résilience des principaux contributeurs du territoire de GrandAngoulême.

Une dynamique importante est attendue de la fraction de TVA perçue en contrepartie de la taxe d'habitation : **+615 K€** par rapport à 2021.

La DCRTP ainsi que le FNGIR sont reconduits. Les incertitudes portent principalement sur la CFE (impact du CA HT de N-2 sur bases min, période de lissage en cours sur bases min, revalorisation forfaitaire) qui est évaluée à ce stade à **10,9 M€** et la TASCOM (impact du CA HT N-1) estimée à 2,5 M€.

**La DGF est estimée en baisse de 239 K€.** En effet, La DGF est composée d'une part de dotation d'intercommunalités pour 3 281 K€, à peu près stable chaque année, et d'une part de dotation de compensation, évaluée pour 2022 à 11 216 K€ (après 11 446 K€ en 2021, 11 676 K€ en 2020, etc...) comprenant entre autres la compensation part salaire (CPS) de l'ancienne TP. C'est cette part qui est écrêtée, année après année, pour financer les différents abondements de la DGF communale (communes + EPCI).

**Concernant l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)** et à ce stade de la construction budgétaire, dans l'attente des notifications de la DDFIP, son montant est prévu en légère hausse à près de 1 M€. Le montant sera ajusté dès réception de la notification officielle de son montant pour 2021.

Quant à la **taxe de séjour**, son montant est proposé à **350 K€ en hausse importante par rapport au BP 2021** mais en baisse par rapport à la réalisation, des rattrapages des années précédentes ayant été constatés en 2021.

La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) permet de financer les dépenses consacrées par GrandAngoulême à l'exercice de cette compétence et

correspond aux contributions que l'agglomération verse aux syndicats de bassins à qui elle a transféré la compétence.

En fonction des informations des trois syndicats de bassin, le produit nécessaire en 2021 pour couvrir les contributions aux syndicats s'élèverait à 362 K€ auquel il convient d'ajouter le coût de la rémunération du technicien GEMAPI chargé de la coordination de l'action des syndicats. Le produit attendu s'établirait donc à 403 K€ en progression de 10,7% par rapport à celui inscrit au BP 2021. Pour mémoire, ce produit attendu est réparti par les services fiscaux entre la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires), les taxes foncières et la contribution économique territoriale.

Les autres recettes de fonctionnement sont principalement constituées des produits des services qui regroupent les recettes des équipements ainsi que diverses refacturations.

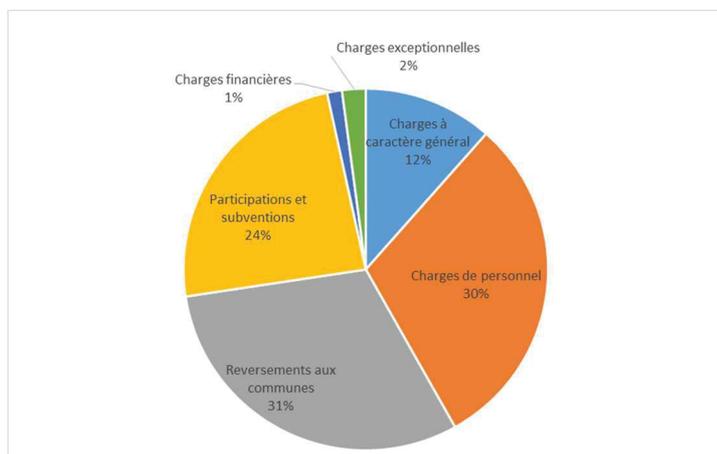
Les produits de services des équipements communautaires ont été fortement impactés par la crise sanitaire et peinent à retrouver leur niveau d'avant crise. En 2021, ils se sont élevés à 1,3 M€ en baisse de 12,1% par rapport à 2020 et représentent un manque à gagner de plus de 700 K€ sur l'exercice 2021.

Pour 2022, ils sont projetés en amélioration par rapport à 2021 en espérant un retour d'activité à la normale.

Equipement	CA 2019	CA 2020	pCA 2021	OB 2022
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	308 099 €	287 801 €	283 083 €	282 500 €
ECOLE D ARTS	101 230 €	78 632 €	78 605 €	75 000 €
NAUTILIS	1 223 887 €	864 408 €	547 622 €	1 079 000 €
CENTRE SPORTIF DES MONTAGNES	58 042 €	42 398 €	32 630 €	55 640 €
ALSH ALVEOLE	85 403 €	46 746 €	100 941 €	97 000 €
CRECHE LES POUSSINS	206 433 €	128 052 €	229 162 €	252 109 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 983 094 €</b>	<b>1 448 036 €</b>	<b>1 272 042 €</b>	<b>1 841 249 €</b>

D'autre part, certaines charges supportées par le budget principal donnent lieu à des remboursements ou refacturations estimées à 4 M€ (refacturation du carburant, des vêtements de travail et produits d'entretien aux budgets annexes, refacturations au SMAPE, refacturation du coût des services communs et participations croisées aux différents budgets annexes...).

### Les prévisions de dépenses par chapitres budgétaires



Les dépenses de fonctionnement du budget principal sont composées de deversements aux communes membres (31%), de charges de personnel (30%), de charges à caractère général (12%) et de subventions et participations diverses (24%) et de charges d'intérêt (1%).

A ce stade de la préparation budgétaire, **elles devraient être proches de 74 M€ contre 72,4 M€ au BP 2021 soit une hausse d'environ 2%.**

	BP 2020	BP 2021	OB 2022
Dépenses réelles de fonctionnement (en millions €)	73,2	72,4	74
		-1,1%	2,2%

#### ❖ Le chapitre 011 – charges à caractère général

Ce chapitre regroupe les crédits nécessaires au fonctionnement des services, à l'accomplissement de leurs missions ainsi que des prestations rendues à la population.

En 2022, elles seront impactées :

- par la **hausse du carburant** estimée à ce stade à +150 K€ par rapport au BP 2021
- par la **hausse du prix de l'électricité** évaluée à +500 K€ mais qui restera à affiner notamment au regard des récentes annonces du gouvernement sur une limitation des hausses à 4%.
- Par la **hausse des prestations de service** pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité des systèmes d'information évalué à 90 K€ financé à 100% par une subvention de l'ANSI
- Pour les équipements sportifs, une hausse non compressible est attendue en lien avec **l'augmentation des coûts de maintenance, de nettoyage et de sécurité de Nautilus** et de la redevance du Gros Entretien et Renouvellement à inscrire en section de fonctionnement. (+ 200 K€)
- Enfin, **des inscriptions nouvelles** en lien avec les **engagements du projet de territoire (+250 K€).**

#### ❖ Le chapitre 65 – contributions et participations

Ce chapitre enregistre l'ensemble des contributions aux différents organismes auxquels adhère GrandAngoulême ainsi que les participations à divers partenaires et les indemnités des élus.

les propositions s'établiraient à **17,6 M€** soit + 240 K€ par rapport au BP 2021 avec une hausse en provenance principalement des contributions statutaires. Elles représentent près de 11 M€ sur ce chapitre.

- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Le montant de la contribution a été notifié par le SDIS à hauteur de 8 1 60 634 €, soit une hausse de 119 K€.

Rappel de l'évolution de la cotisation SDIS depuis 2017

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution SDIS	7 745	7 837	7 964	8 044	8 041	8 160
Variation en K€		92	127	80	-3	119
Variation en %		1,19%	1,62%	1,00%	-0,04%	1,48%

o La contribution au Syndicat Mixte d'Aménagement du Plan d'Eau :

Après une hausse de la contribution du SMAPE en 2019 rendue nécessaire par l'épuisement des excédents antérieurs, les orientations budgétaires présentées en conseil syndical prévoient un maintien de la contribution des collectivités membres (GrandAngoulême et le Département), même si des travaux sur le site sont à prévoir qui nécessiteraient une hausse de la contribution.

Pour rappel, la contribution de GrandAngoulême est de 498 089 € en fonctionnement et de 63 175 € en investissement.

o La contribution au Syndicat Mixte des Aéroports de Charente (SMAC).

Sous l'hypothèse d'un montant de contribution financière 2022 identique à celui de 2021, la participation de de GrandAngoulême serait de 292 500 €, montant identique à la contribution appelée en 2021. A noter qu'une part seulement de ce montant est appelé au titre des contributions statutaires, l'autre part étant appelé sous forme de subvention exceptionnelle à hauteur du déficit de l'année N-1 du budget annexe relatif à la régie de l'aéroport Angoulême-Cognac.

o La contribution aux syndicats de bassins pour l'exercice de la compétence GEMAPI :

Le montant prévisionnel indiqué par les syndicats de bassins des rivières de l'Angoumois (SYBRA), du bassin Bandiat Tardoire Bonnieure (SyBTB) et du bassin du Né au titre de l'année 2022 est en augmentation : 362 000 € contre 348 000 € en 2020. Pour mémoire la taxe GEMAPI a été instituée par GrandAngoulême et son volume est ajusté aux participations à verser.

o SMAGVC

GrandAngoulême a délégué au Syndicat mixte des gens du voyage l'exercice de sa compétence en matière de gestion des aires d'accueil et contribue au financement du syndicat au prorata de sa population et du nombre d'emplacements gérés. Dans l'attente du vote du budget du syndicat, il pourrait être proposé de reconduire le montant inscrit en 2021, soit 190 K€.

o SDEG16

Les communes des ex communautés de communes Braconne Charente, Charente Boême Charraud et Vallée de l'Echelle avaient confié au Syndicat départemental d'électricité et de gaz la montée en débit filaire sur leur territoire. GrandAngoulême s'est substitué à elles au sein du SDEG, qui lui-même a cédé la compétence communications électroniques au syndicat mixte Charente Numérique. Au travers de la contribution au SDEG, c'est donc en fait la participation au syndicat mixte Charente Numérique et au financement de la première tranche du programme de haut débit qui est prise en charge. La participation couvre les coûts d'exploitation du réseau actuel et le déficit d'amortissement ainsi que les remboursements de l'annuité d'emprunt souscrit par Charente Numérique pour le financement des travaux. C'est un montant total de près de 137,6 K€ qui doit être prévu au titre de 2022.

### **Les concours accordés aux partenaires et associations** : une enveloppe de 4,3 M€

L'orientation pour 2022 sera la stabilité des concours attribués aux associations en s'assurant du niveau réel du besoin de financement de celles-ci au regard de la qualité de leurs comptes avec toutefois des nouvelles demandes en lien avec le projet d'agglomération dans les politiques sportive, santé, jeunesse et tourisme.

La participation de GrandAngoulême se poursuivra en faveur de la Nef, du milieu culturel et des grands festivals, mais également en faveur de la politique de la ville avec OMEGA et un appel à projet sur le contrat de ville, de l'emploi des jeunes avec la Mission Locale et l'Ecole de la Deuxième Chance, des écoles de l'image, des organismes en matière d'habitat, d'économie sociale et solidaire, de mobilité,...

Enfin, la coopération initiée avec le Mexique dans le cadre du projet Confluence Créative sur l'enseignement supérieur, l'entrepreneuriat et la culture avec le soutien de l'Agence Française de Développement se poursuivra. Ce projet fait l'objet d'une inscription spécifique au budget, à la fois en dépenses et en recettes pour un montant identique, avec un mécanisme spécifique de rétrocession au bénéfice des écoles de l'image (consortium EESI, EMCA, ENJMIN piloté par l'EESI; Technopole EurekaTech et CIBDI).

### ❖ **Le chapitre 012 – Dépenses de personnel**

La masse salariale du budget principal est évaluée à ce stade à 22,4 M€ en hausse de +3% par rapport au BP 2021 et de 2,2% par rapport au BP 2020. Cette inscription prend en compte les mesures gouvernementales annoncées plus haut sur le plus bas salaires, le GVT et l'effet année pleine des créations et postes vacants 2021. Des transformations de postes contractuels en postes permanents au centre de loisirs et à la crèche sont proposées à hauteur de 4,8 ETP.

Par ailleurs, des recettes viendront en atténuation de ce montant brut :

- les remboursements effectués par les organismes de sécurité sociale ou les assurances pour les risques statutaires couverts
- les remboursements de rémunération des personnels mis à disposition ou mutualisés
- les cofinancements obtenus sur certains postes dans le cadre de projets.

### ❖ **Le chapitre 014 – Atténuation de produits**

Le chapitre 014 regroupe les crédits nécessaires au versement des attributions de compensation (AC), à la dotation de solidarité communautaire (DSC) et à des dégrèvements de fiscalité.

Les **reversements aux communes** (attribution de compensation) seraient en stabilité par rapport à l'exercice 2021 après intégration des derniers ajustements liés à la CLETC de fin décembre qui clôturerait l'évaluation du transfert de la compétence TAP et périscolaires pour les communes de l'ex CdC Charente Boëme Charraud. Une somme de **200 K€** serait par ailleurs inscrite au titre de la **dotations de solidarité communautaire**.

### ❖ **Le chapitre 66 – Charges financières**

Les intérêts de la dette sur le budget principal sont évalués à 993,5 K€ contre 984,5 K€ au BP 2021.

### ❖ **Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Ce chapitre enregistre les dépenses exceptionnelles. Celles-ci sont généralement constituées en majeure partie des subventions exceptionnelles aux budgets annexes des SPIC pour l'espace Carat et le Camping.

Pour 2022, le chapitre sera vraisemblablement en baisse par rapport à 2021, un retour à meilleure fortune pour l'espace Carat et le Camping étant attendu pour 2022 (voir ci-dessous).

## ***Les prévisions de dépenses d'investissement***

### ❖ **La programmation pluriannuelle des investissements**

Le détail des AP votées pour le Budget principal figure ci-dessous, avec les derniers échéanciers ajustés au vu de la réalisation 2021. Pour ces AP déjà votées et en cours d'exécution sur le Budget principal, il conviendra d'optimiser les cofinancements et d'ajuster le plus finement le calendrier des opérations pour rentrer dans les cadrages de la prospective.

Pour un certain nombre d'opérations, l'année 2022 sera la dernière année d'inscription de crédit de paiement, les opérations ou programmes arrivant à terme : PLH 2014-2020, RN141, aménagement voirie zone des Montagnes, voirie Barreau nord, élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

Beaucoup de programmes arrivent à maturité en 2022 et nécessiteront des crédits de paiement importants, évalués à ce stade à 17,7 M€.

Sur le Budget principal, les restes à réaliser à fin 2021 s'établissent à 51,2 M€ et les inscriptions demandées sur 2022 représentent près de 35 % des crédits restants.

Intitulé	Nouveau Montant AP/AE TOTAL 2021	RESTE A REALISER au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AP 02 - MEDIATHEQUE	32 195 k€	576 k€	0 k€	576 k€			
AP 06 - ORU - HABITAT/ORU	9 460 k€	140 k€	0 k€	140 k€			
AP 11 - PASSERELLE POLE ECHANGE MULTIMODAL	11 152 k€	1 309 k€	1 294 k€	15 k€			
AP 14 - SECTEUR GARE	9 000 k€	2 638 k€	1 400 k€	396 k€	842 k€		
AP 16 - PARVIS PEM ANGOULEME	9 296 k€	710 k€	200 k€	205 k€	305 k€		
AP 18 - PUBLIC SPECIFIQUE	96 k€	14 k€	14 k€	0 k€			
AP 19 - REHABILITATION DU PARC PUBLIC EXISTANT	1 250 k€	88 k€	42 k€	46 k€			
AP 20 - HABITAT INDIGNE 2014 - 2020	2 626 k€	318 k€	252 k€	65 k€			
AP 21 - PCS 2014 - 2020 P*Nvelles PARC PUBLIC	4 108 k€	762 k€	350 k€	378 k€	34 k€		
AP 22 - ACCESSION A LA PROPRIETE 2014 - 2020	1 900 k€	0 k€			0 k€		
AP 23 - PNJU 2 BAGF / EDM	9 000 k€	8 115 k€	1 000 k€	1 219 k€	1 200 k€	1 200 k€	3 496 k€
AP 24 - RN 141	5 000 k€	370 k€	370 k€				
AP 26 - AMENAGEMENT VOIRIE ZONES MONTAGNE	1 668 k€	571 k€	220 k€	351 k€			
AP 28 - VAL DE CHARENTE -V092	1 248 k€	737 k€	600 k€	137 k€			
AP 30 - DOC D'URBANISME	478 k€	111 k€	88 k€	23 k€			
AP 35 - COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE (PINEL+)	208 k€	26 k€	26 k€				
AP 36 - NAUTILIS - PHOTOVOLTAIQUE	1 070 k€	2 k€	2 k€				
AP 37 - NAUTILIS - TOITURE	2 510 k€	2 471 k€	0 k€	166 k€	2 281 k€	24 k€	
AP 38 - CANALISATION PLUVIALE BHNS	647 k€	0 k€	0 k€				
AP 39 - TROIS CHENES ET SNPE	198 k€	131 k€	100 k€	31 k€			
AP 40 - BAROUILHET	2 000 k€	2 000 k€			2 000 k€		
AP 41 - LIAISONS DOUCES	200 k€	100 k€	0 k€	100 k€			
AP 42 - PEM LA COURONNE - Passerelle	3 560 k€	3 247 k€	2 713 k€	200 k€	334 k€		
AP 42 - PEM LA COURONNE - Paris	2 365 k€	2 195 k€	1 350 k€	808 k€	37 k€		
AP 42 - PEM LA COURONNE - Quai	407 k€	355 k€	0 k€	350 k€	5 k€		
AP 47 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	150 k€	33 k€	33 k€				
AP 48 - AMENAGEMENT BARREAU NORD LES MONTAGNES	1 252 k€	250 k€	150 k€	100 k€			
AP 50 - LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE LES MONTAGNES	623 k€	623 k€	50 k€	421 k€	152 k€		
AP 51 - LOCAL DE STOCKAGE DE GRANDANGOULEME	1 280 k€	759 k€	300 k€	459 k€			
AP 52 - PRODUCTION NOUVELLE 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT	1 720 k€	1 172 k€	500 k€	507 k€	165 k€		
AP 53 - REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT	247 k€	204 k€	100 k€	64 k€	40 k€		
AP 55 - REHABILITATION VOIRIES	2 424 k€	1 258 k€	400 k€	400 k€	458 k€		
AP 56 - SCHEMA CYCLABLE	1 300 k€	1 002 k€	435 k€	567 k€	0 k€		
AP 57 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2019	310 k€	213 k€	100 k€	113 k€			
AP 58 - RELOCALISATION DE L'ESPE	500 k€	268 k€	0 k€	268 k€			
AP 59 - REHABILITATION EESI	400 k€	300 k€	50 k€	100 k€	150 k€		
AP 60 PLANS & PROGRAMMES DE PLANIFICATION	900 k€	879 k€	205 k€	255 k€	205 k€	148 k€	65 k€
AP 61 - DOCUMENTS URBANISME 2	401 k€	338 k€	100 k€	100 k€	100 k€	38 k€	
AP 63 - EAUX PLUVIALES - GRAND FONT 2	1 900 k€	1 474 k€	1 442 k€	32 k€	0 k€		
AP 64 - TUILERIE NIOLLET	76 k€	63 k€	63 k€				
AP 65 - DSI PROGRAMME 2020	310 k€	310 k€	100 k€	210 k€			
AP 66 - EAUX PLUVIALES SCHEMA RURAL	725 k€	77 k€	30 k€	47 k€			
AP 67 - FONDS CONCOURS ROULLET - ROND POINT	120 k€	0 k€	0 k€				
AP 68 - PLH 20-25 PRODUCTION SOCIALE PUBLIQUE	3 985 k€	3 985 k€	350 k€	800 k€	1 300 k€	1 535 k€	
AP 69 - PLH 20-25 REHABILITATION	1 500 k€	1 500 k€	90 k€	300 k€	1 110 k€		
AP 70 - PLH 20-25 PIG - OPAH RU - AUTRES COMMUNES	2 060 k€	2 041 k€	400 k€	400 k€	400 k€	400 k€	441 k€
AP 71 - PLH 20-25 OPAH (Angoulême)	1 200 k€	1 200 k€	240 k€	240 k€	240 k€	480 k€	
AP 72 - PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT	592 k€	582 k€	50 k€	120 k€	200 k€	212 k€	
AP 73 - PLH 20-25 PASS ACCESSION	1 685 k€	1 612 k€	330 k€	360 k€	330 k€	592 k€	
AP 74 - PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES	483 k€	483 k€	75 k€	75 k€	333 k€		
AP 76 - REHABILITATION BATIMENT RUE DU GOND	30 k€	30 k€	30 k€				
AP 77 - NAUTILIS GROUPE FROID	2 038 k€	2 019 k€	1 819 k€	200 k€	0 k€		
AP 79 - GDV SCHEMA DEPARTEMENTAL	760 k€	744 k€	0 k€	558 k€	186 k€		
AP 85 - PROGRAMME ACQUISITION VEHICULE LEGER	495 k€	495 k€		135 k€	110 k€	110 k€	140 k€
AP 86 - CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE	287 k€	287 k€	250 k€	37 k€			
	<b>141 395 k€</b>	<b>51 185 k€</b>	<b>17 713 k€</b>	<b>12 074 k€</b>	<b>12 517 k€</b>	<b>4 739 k€</b>	<b>4 142 k€</b>

L'année 2022 verra l'ouverture d'un certain nombre d'opérations.

**Dans le domaine de l'Urbanisme, avec :**

- Un complément sur l'AP Plans et programmes de planification pour tenir compte des résultats de l'appel d'offres réalisé, en augmentant l'AP 60 de 152 K€

**Au titre des équipements communautaires :**

- L'aménagement d'un espace de réception au stade d'athlétisme pour 120 K€, petit bâtiment pourvu d'équipements professionnels pour permettre l'organisation de temps de convivialité lors des manifestations sportives.

- Des travaux de réhabilitation et mise aux normes du Conservatoire, en revalorisant l'AP d'amorce ouverte en DM3 2021 pour la porter à près de 7,3 M€, conformément au programme adopté par la délibération n°2021.12.329 de décembre 2021
- Le remplacement de la chaufferie de Nautilus par une chaufferie biomasse, avec construction d'un silo de stockage et d'une chaufferie bois. Des cofinancements dans le cadre du CRTE (DSIL) et du FEDER sont sollicités.

#### ***Au titre de la recherche et de l'innovation :***

- Cofinancement d'une plateforme technologique de modélisation d'une chaîne de production basée sur l'association avec le numérique et l'image au sein de l'IUT pour 90 K€ sous maîtrise d'ouvrage de l'Université de Poitiers.

#### ***AU titre du Tourisme et des Mobilités***

- Une phase 2 pour l'opération Val de Charente à hauteur de 1,4 M€, pour poursuivre le cheminement sur la commune de Linars après l'écluse de Fleurac d'une part et aménager la traversée d'Angoulême côté Bourguines en sécurisant un cheminement vélo et piétons d'autre part pour accompagner le projet mené par la ville d'Angoulême sur ce secteur. Un cofinancement du Département est attendu sur cette opération

#### ***Au titre des Eaux pluviales:***

- L'ouverture d'un nouveau schéma pour les eaux pluviales à hauteur de 1 250 K€

#### ***Autres projets ou participations:***

- La participation au Syndicat mixte des aéroports (SMAC) pour un parking avions et taxiway : 750 K€
- Le passage en AP d'un programme triennal 2022-2024 de renouvellement et d'acquisition des véhicules légers de 495 K€ pour tenir compte des délais de livraison rallongés (10 à 12 mois de délai)

En plus de ces programmes bien identifiés, d'autres programmes pourraient venir compléter cette liste dans le cadre de la réflexion en cours sur le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2025 :

- Plateforme technologique de Krysalide (réalité immersive et filière hydrogène)
- participation à la restructuration d'un équipement dit Halle 57
- la valorisation du fleuve

#### **Les co-financements obtenus**

Pour le financement de ces programmes, des cofinancements ont été sollicités. Un certain nombre de programmes arrivent à maturité en 2022 et **le montant total des subventions auquel pourrait prétendre GrandAngoulême est important et s'élève à plus de 8 M€, en forte progression par rapport à 2021, avec :**

- o AP 11- Passerelle PEM Angoulême : 2,1 M€ correspondant au financement du FEDER sur ce programme
- o AP 14 - Secteur Gare : 415 K€ correspondant à 200 K€ de la ville d'Angoulême au titre du solde de sa participation (total 400 K€) et au fonds friche auquel est éligible l'agglomération pour l'ilôt Renaudin

- AP 16 - Parvis PEM Angoulême : 481 K€ au titre du solde du CPER 2014-2020 volet Etat
- AP 23 - PNRU 2 : 36 K€ de la Caisse des dépôts et consignations au titre de la mission OPCU
- AP 26 - Voirie Zone des Montagnes : 432 K€ du Département de la Charente, dont 385 K€ de reports de 2021
- AP 28 - Val de Charente : 305 K€ du Département de la Charente
- AP 42 - PEM La Couronne : 1 523 K€ dont 1 005 K€ de la Région Nouvelle Aquitaine
- AP 63 - Eaux pluviales – Grand Font 2 : 622 K€, représentant le solde de la subvention de 888 K€ octroyée dans le cadre du plan de relance
- AP 77 - Nautilus groupe froid : 1 091 K€ en provenance de la Région NA dans le cadre du plan de relance

### ❖ Les dotations annuelles d'investissement

Les crédits de la PPI seront complétés par **les dotations annuelles pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine**, les **participations statutaires en investissement** et les **attributions de compensation** versées aux communes.

**Leur montant sera identique à celui du BP 2021, soit 5,4 M€.**

Ce montant constitue l'enveloppe au sein de laquelle **des arbitrages restent à réaliser** au regard des priorités établies dans le projet d'agglomération et de la nature des travaux à effectuer : mise aux normes réglementaires, travaux de sécurité, amélioration des conditions de service public.

Détail des dotations d'investissement	en €
AC investissement	839 000
ADEL TPE	89 500
ADEL TPE commerce	50 000
Fonds de concours commerce	62 000
Fonds de concours équip. Sportifs + sport	276 000
Fonds de concours culture	75 000
Participation CPER Angoulême-Saintes	130 000
Participation CD16/Fléac Eaux pluviales	26 000
Participation SMPI	350 000
Subvention OTPA	30 000
Participation SMAPE	63 175
<b>Total 204</b>	<b>1 990 675</b>
Dotations équipement	3 409 788
<b>Total 20, 21, 23, 26</b>	<b>3 409 788</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 400 463</b>

## Le financement des investissements

Les dépenses totales d'équipement s'établissent à ce stade à 24,5 M€

FINANCEMENT en M€	Objectif
Epargne brute	5,20
Remboursement Capital	3,70
Epargne nette	1,50
PPI	19,10
Dotations	5,40
Total dépenses équipement	24,50
Epargne nette	1,50
Subventions / participations	8,50
FCTVA	1,30
Cessions	
Autres	0,10
Excédent antérieur	3,00
Besoin de financement	10,10
Emprunt équilibre maxi	7,50
Encours de dette théorique	52,00
Capacité de désendettement	10,0

Leur financement pourrait être réalisé :

- par l'épargne nette pour 1,5 M€
- par les subventions et participations pour 8,5 M€
- par le FCTVA et autres recettes d'investissement à hauteur de 1,4 M€
- par la reprise de l'excédent antérieur, qui s'établit provisoirement en fourchette basse à 3 M€ mais dont l'évaluation reste à parfaire avec les opérations de fin d'exercice 2021

**Le besoin de financement s'établirait à 10,1 M€**

Pour respecter une **capacité de désendettement de 10 années maximum, l'emprunt d'équilibre ne doit pas dépasser 7,5 M€.**

Il resterait à financer 2,6 M€, qui pourraient provenir des différents leviers suivants :

- Bonification de l'excédent antérieur
- Inscription de recettes de cessions
- Ajustement des crédits de paiement 2022 de la PPI

## 2. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Ce budget annexe est géré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en TVA directe.

C'est un budget qui a été particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire.

En 2020, la perte de recettes globale sur les recettes a été de 1,6 M€ par rapport à la moyenne des années 2017 à 2019, dont 0,4 M€ au titre des recettes tarifaires et 1,2 M€ au titre du versement mobilité (VM). GrandAngoulême a perçu en contrepartie une avance remboursable de 1,6 M€ qui est venue minorer les difficultés budgétaires de l'exercice mais majorer l'encours de dette. Pour mémoire, cette somme devra faire l'objet d'un remboursement avant le 31/12/2030, selon des modalités qui restent encore à définir.

En 2021, les recettes de VM ont été de 20,5 M€, soit en nette reprise par rapport à 2020, sans toutefois retrouver leur niveau de 2019.

Pour 2022, une évolution des modalités de reversement du VM par les URSSAF et du traitement des restes à recouvrer va engendrer une perte d'un demi mois de VM, estimé à ce stade à environ 800 K€.

Au stade des orientations budgétaires, il est donc proposé de répartir sur le montant inscrit au BP 2021, soit 20 M€.

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	pCA 2021	OB 2022
VM (en K€)	20 734	19 533	20 000	20 506	20 000
<i>Evol</i>		-5,8%	2,4%	5,0%	-2,5%
<i>Ecart N-1</i>		-1 201	467	972	-506

Toujours en recettes, a crise de la COVID619 a également affecté la fréquentation du réseau et donc les recettes voyageurs, qui ont diminué de 15 % en 2020.

L'année 2021 a vu une certaine reprise, sans permettre d'atteindre le niveau de recettes de 2019.

Au stade des orientations budgétaires, il est donc proposé de répartir sur un montant de 3 500 K€, représentant une progression de 2,5 % par rapport au projet de compte administratif 2021.

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	pCA 2021	OB 2022
Recettes voyageurs (en K€)	3 659	3 112	3 485	3 414	3 500
<i>Evol</i>		-14,9%	12,0%	9,7%	2,5%
<i>Ecart N-1</i>		-547	373	302	86

Les autres recettes du BA Transport sont la dotation générale de Décentralisation (DGD), figée à 2 238 K€ depuis des années, la recette de la Région relative au transfert de la compétence Transport (1 324 K€) ainsi que la convention d'affrètement réciproque (100 K€) et la régie des Transports scolaires (100 K€).

En section de fonctionnement, la principale dépense correspond au forfait de charges STGA et à d'éventuels services spéciaux (prestations in house).

Pour 2022, le forfait de charges versé à la SPL STGA devra tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur les recettes et du démarrage de nouveaux contrats de maintenance pour les équipements ms en œuvre dans le cadre du BHNS et du renouvellement de la billettique et du SAEIV.

En 2019, le service Transports scolaires a été créé. En effet, GrandAngoulême est compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'organisation de ce service, jusqu'à présent pris en charge par la Région Nouvelle Aquitaine qui s'est substituée au Département dans le cadre de la loi NOTRe. Ce transfert de la Région vers GrandAngoulême fait l'objet d'une compensation financière qui se matérialise par une convention de transfert. La création du service Transports scolaires est ainsi partiellement compensée par une recette en provenance de la Région.

Le budget intégrera également une participation au SMINA, le Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités, dont les projets sont vastes et nécessiteront un renforcement de la participation de l'agglomération, mais également à Mouvibus au titre du transport des personnes handicapées.

Devront également être prévues les participations pour la rémunération du délégataire pour le fonctionnement de la ligne 10 du réseau Möbius (ex réseau Vert) à destination de Brie et Champniers, pour les services communaux (AO2) exerçant des activités de transport, et pour le CCAS de la Commune d'Angoulême.

La section de fonctionnement supportera également la participation aux frais de fonctionnement du tunnel de la Gâtine.

Enfin, la section de fonctionnement supportera également une part de reversement du VM pour le financement des actions de mobilité portées par le budget principal, comme les actions en matière de politique cyclable, de mobilités douces ou encore l'accompagnement des plans de déplacement des entreprises.

En section d'investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

Intitulé	NOUVEL AJUSTEMENT AP OB 202	Nouveau Montant AP/AE TOTAL 2022	CA 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 1 - BHNS		88 000 000,00	3 140 652,26	2 000 000,00	3 923 869,61	859 347,74	
AP 1 - BHNS			2 483 769,52				
AP 3 - OPERATIONS INDUITES BHNS		2 550 000,00	3 713,55	0,00	383 732,27	1 496 286,45	
AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE		2 665 000,00	119 242,92	800 000,00	560 000,00	554 540,51	580 757,08
AP 5 - MODERNISATION RESEAU		1 750 000,00	218 943,04	300 000,00	250 000,00	150 000,00	302 391,71
AP 6 - BHNS PHASE 2		10 000 000,00		1 775 000,00	3 800 000,00	1 600 000,00	2 825 000,00
ACHAT MATERIEL ROULANT TC MOBIUS	7 200 000,00	7 200 000,00		0,00	1 695 000,00	1 620 000,00	1 942 500,00
ACHAT DE VELOS POUR LE SERVICE LOCATI	240 000,00	240 000,00		10 000,00	71 000,00	82 000,00	77 000,00
	7 440 000,00	112 405 000,00	5 966 321,29	4 885 000,00	10 683 601,88	6 362 174,70	5 727 648,79

Au titre du BHNS, l'année 2022 verra la superposition de la fin de la phase 1 du BHNS, avec un crédit de paiement (CP) de 2 M€ pour la transcription des factures de solde des travaux des stations avec le démarrage de la phase 2 et du projet autour de la station Cathédrale menée par la ville d'Angoulême à laquelle la maîtrise d'ouvrage a été déléguée, et pour laquelle un CP de 1 775 K€ est proposé.

La mise en accessibilité du réseau se poursuit également avec un CP qui sera proposé à hauteur de 800 K€.

La section d'investissement comprend également les dépenses relatives au renouvellement du parc de bus et minibus, l'achat de moteurs et l'achat de vélos ou de batteries pour le service Mobilicycle afin de résorber la liste d'usagers en attente de vélos.

Enfin, la section d'investissement comprendra également des crédits de dotations nécessaires pour les renouvellements de moteurs et de boîtes de vitesse, et le maintien ou renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement de la flotte de bus du réseau (remplacement d'un portique de lavage, distributeur de caisses, poteaux arrêt, etc...)

A noter que pour équilibrer ce budget en 2022, il sera nécessaire de reprendre une partie des excédents antérieurs, qui avaient été accumulés en vue de la réalisation des travaux.

### 3. LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Ce budget annexe recouvre les compétences collecte et traitement, avec la compétence collecte exercée en direct et la compétence traitement déléguée à Calitom.

Concernant la compétence traitement :

Evolution à la hausse des tonnages de collecte sélective mais avec des tarifs de revente orientés à la baisse : recette qui vient en atténuation de la participation versée par GA à Calitom.

A l'inverse, évolution à la baisse des tonnages d'OMR, d'environ 2% par an, avec en perspective l'interdiction d'enfouissement des biodéchets (2024), mais augmentation des tarifs d'enfouissement sous le triple impact de l'évolution de la TGAP (+8 € HT/tonne en 2022), des tarifs du renouvellement du marché d'enfouissement de Calitom (+9 € HT/tonne en 2021) et d'un rattrapage tarifaire pour la restauration de l'épargne de Calitom (+28,5 € HT/tonne en 2022), mise à mal par la limitation de l'augmentation tarifaire adoptée en 2021 par le conseil syndical.

La participation à Calitom est ainsi attendue en progression en 2022, avec une participation globale qui dépasserait les 5 M€ en 2022 contre 4,1 M€ en 2021.

#### Concernant la compétence collective :

Les actions mises en œuvre devront tenir compte des spécificités des territoires (milieu urbain) et du maintien d'une qualité de service aux habitants, avec :

- le passage en C0,5 pour les OMR sur les communes volontaires (hors Angoulême et plateau) à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 , en parallèle de l'implantation de bornes à biodéchets
- les collectes effectuées en mini bennes

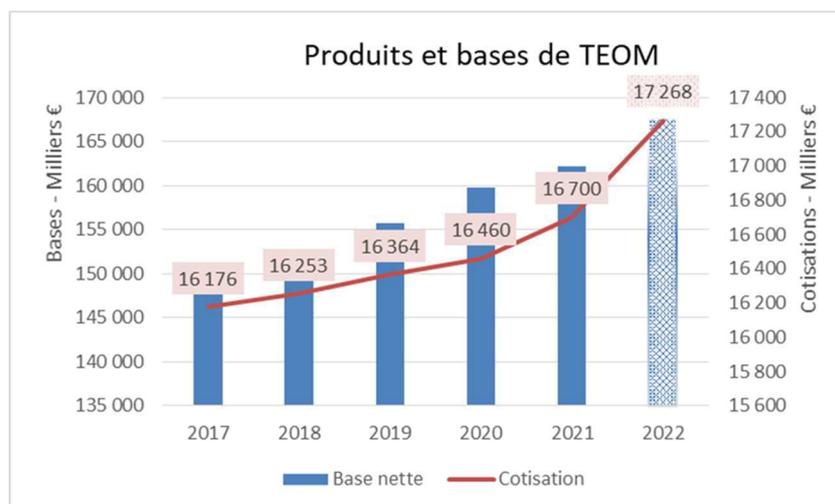
L'internalisation de la maintenance des équipements des déchetteries génère des économies et entraînera des transferts de crédits entre prestations externes et achats de matériel.

Pour l'entretien et la gestion du parc de bennes à ordures et véhicules, des prestations internalisées génèrent des économies, gagées en 2022 par l'augmentation du coût du carburant et de l'énergie.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à ce jour aux environs de 17,6 M€, en augmentation de 760 K€ et de 4,5 % par rapport à 2021.

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par :

- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est estimé à 17 268 K€, en hausse de 568 K€ par rapport à 2021.



La période d'harmonisation du taux de TEOM s'est terminée en 2020 avec un taux unique de 10,30% et il est proposé de reconduire ce taux unique de 10,30% en 2022. Les bases ont par ailleurs été projetées en hausse de 3,4% (revalorisation loi de finances pour 2022).

Une vigilance particulière devra être apportée à la fixation définitive du taux de TEOM, la loi de finances ayant prévu la mise à la charge des collectivités des dégrèvements faisant suite à la constatation de l'illégalité des délibérations en cas de taux de TEOM excessif. La loi a également redéfini en l'élargissant le périmètre des dépenses pouvant faire l'objet d'un financement par la TEOM.

- de la redevance spéciale estimée globalement à 1,2 M€.

## En investissement :

### La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

Intitulé	NOUVEL AJUSTEMENT AP OB 2022	Nouveau Montant AP/AE TOTAL 2022	CP 2021	CA 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP 3 - COLONNES ENTERREES		3 800 000,00	540,00	540,00	620 000,00	318 785,04	
AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS		240 000,00	12 000,00	0,00	20 000,00	220 000,00	
AP 11 - MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021		1 150 000,00	500 000,00	0,00	760 000,00	390 000,00	
AP 12 - RESTRUCTURATION SITE IUOM	1 550 000,00	2 650 000,00	100 000,00	71 754,59	2 000 000,00	550 000,00	28 245,41
AP 13 - BORNES A BIO DECHETS		1 080 000,00	0,00		300 000,00	400 000,00	380 000,00
AP 14 - ACQUISITION DE VEHICULES LOURDS		680 000,00	0,00		520 000,00	160 000,00	
AP 15 - ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS		270 000,00	0,00			125 000,00	35 000,00
	1 550 000,00	9 870 000,00	612 540,00	72 294,59	4 220 000,00	2 163 785,04	443 245,41

Les travaux d'aménagement de la déchetterie de Brébonzat et du centre technique se sont achevés en 2021 et les AP correspondante sont été clôturées.

Une seule nouvelle AP est proposée, correspondant à la revalorisation de l'AP 12 – Restructuration site UIOM qui devient Réhabilitation du site de la Couronne. En effet, au-delà du seul démantèlement de l'ex usine d'incinération d'ordures ménagères, il est proposé d'aménager le bâtiment et une plateforme permettant de stocker et regrouper des activités aujourd'hui exercées sur le site de Frégeneuil. L'opération serait ainsi portée à 2 650 K€ et des cofinancements sont recherchés sur cette opération.

Un autre programme pourrait venir compléter la programmation annuelles de ce budget : la construction d'un nouvel atelier mécanique sur le site de Frégeneuil libéré par le déménagement à La Couronne d'activités liées aux Déchets ménagers. L'équipement actuel est vieillissant et obsolète et ne répond plus aux besoins d'entretien réparation du parc de véhicules lourds et légers de GrandAngoulême.

Le déploiement et l'implantation de colonnes enterrées se poursuivent et un CP de 620 K€ est nécessaire en 2022 au regard des commandes réalisées pour équiper des quartiers. En parallèle intervient désormais le déploiement de bores à biodéchets avec un CP de 300 K€ en 2022 pour accompagner le déploiement de la collecte à C0,5.

Les acquisitions de véhicules ont intégré la PPI, tant pour les véhicules lourds que pour les véhicules légers avec des CP de 520 K€.

Enfin, hors PPI, des dotations d'équipement sont proposées à hauteur de 1,6 M€ pour le renouvellement de matériels de collecte, de colonnes à verre, de caissons de déchèteries, l'aménagement de déchèteries, la participation de GrandAngoulême aux travaux et à l'aménagement du lieu partagé, un fonds de concours pour les colonnes ainsi que des crédits pour du câblage informatique ou de l'équipement informatique ou des copieurs.

L'équilibre de la section d'investissement sera réalisé par la reprise du résultat antérieur.

## **4. LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE / GESTION IMMOBILIERE**

Ce budget annexe recouvre 2 activités différentes :

- la gestion des zones d'activité en cours d'aménagement et des terrains et travaux afférents, avec une gestion de stock par zone
- la gestion des bâtiments industriels et commerciaux productifs de revenus pour la collectivité

### **En matière de zones d'activités**

Ce budget annexe porte les dépenses d'aménagement de zones d'activité en cours d'aménagement et de commercialisation, soit les zones de Bel air, Euratlantic 1, 2 et 3, les Molines Sud, les Rentes, Les Carrières. A noter que la ZI n°3 (extension) n'en fait plus partie, celle-ci étant considérée comme achevée et les crédits d'entretien figurent désormais au budget principal.

Une enveloppe d'un peu plus d'1 M€ sera nécessaire en 2022, la majeure partie étant consacrée à l'aménagement de la tranche 3 de la zone Euratlantic (942 K€), le solde se répartissant entre les Rentes, Les Molines et les Carrières.

Les travaux d'aménagement réalisés viennent renchérir le coût des terrains à commercialiser. Un prix d'équilibre est calculé chaque année en fonction des travaux d'aménagement réalisés et du coût d'achat des terrains, rapporté aux superficies à commercialiser. Les ventes de terrain permettent de réduire le déficit généré.

Compte tenu des délais pouvant exister entre les promesses d'achat et la réitération des actes notariés, les recettes de ventes ne font pas l'objet d'une prévision budgétaire mais sont constatées au compte administratif et viennent réduire le déficit.

Au 31 décembre 2021, le stock de terrains restant à commercialiser s'élève à environ 8,3 M€.

La réflexion sur la recherche de terrains à vocation artisanale et industrielle sur l'est du territoire de l'agglomération se poursuit.

Il est précisé que les crédits correspondant à l'entretien des ZA complètement commercialisées sont gérés au sein du budget principal.

### **En matière de Gestion immobilière**

GrandAngoulême possède un patrimoine immobilier important relevant de son domaine privé dont la majeure partie relève de l'immobilier d'entreprise, avec notamment Krysalide, qui comprend la pépinière du Grand Girac et l'hôtel d'entreprises sur le même site, mais également aux Molines Nord, à la ZI n°3 ainsi que divers autres sites.

Ce patrimoine fait l'objet d'une gestion immobilière.

Les dépenses de fonctionnement relèvent des dépenses courantes en matière d'immobilier : dépenses d'entretien courant, de maintenance et réparations, de fluides, taxes foncières et remboursement des intérêts d'emprunt de la dette contractée pour le financement de l'acquisition ou des travaux réalisés sur ce patrimoine. Ces dépenses représentent un volume estimé à un peu plus d'1 M€ par an.

Des augmentations pourraient être nécessaires au budget 2022, sous l'effet de :

- l'augmentation des charges des bâtiments à entretenir, sous l'effet du renchérissement du coût de l'énergie, de l'inflation et des taxes foncières (réforme de la valeur locative des locaux professionnels (RVLLP) en 2017 qui a amené des modifications dans les bases de valeur locative, avec des effets de lissage sur 10 ans).

Les recettes de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel par les loyers et les redevances perçues sur ce patrimoine et des ventes d'électricité produite par la centrale photovoltaïque installée sur un bâtiment dans la ZI n°3. Ces recettes représentent à ce jour un montant d'environ 1,3 M€.

Le montant dégagé ne couvre pas l'autofinancement nécessaire (amortissements et remboursement du capital de la dette) et ce budget nécessite pour son équilibre une subvention depuis le budget principal, estimée à ce stade de la construction budgétaire aux alentours de 775 K€.

Il est ainsi nécessaire de poursuivre l'optimisation de la gestion des bâtiments industriels et commerciaux avec la mise en œuvre des orientations du schéma directeur immobilier.

### En investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

Intitulé	NOUVEL AJUSTEMENT AP OB 2022	Nouveau Montant AP/AE TOTAL 2022	pCA 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP 1 - TECHNOPARC		4 866 000,00	300 669,99	34 628,82		
AP 2 - PILE A HYDROGENE		1 500 000,00	53 000,00	20 699,80		
AP 3 - DECONSTRUCTION LE CORSAIRE		144 730,67	0,00	1 696,00		
AP 5 - RENOVATION BATIMENT RUE DU CHAT OTPA		182 076,64	2 110,81	0,00		
AP 7 - 379 RTE DE BORDEAUX		270 000,00	174 988,08	95 011,92		
AP 10 - ECOLE DE LA 2ème CHANCE	785 000,00	848 800,00		63 800,00	554 000,00	213 000,00
	<b>785 000,00</b>	<b>7 811 607,31</b>	<b>530 768,88</b>	<b>215 836,54</b>	<b>554 000,00</b>	<b>213 000,00</b>

Les AP 1 – Technoparc, AP2 – Pile à hydrogène, AP 3 Déconstruction Le Corsaire et AP 5 Rénovation bât. rue du Chat sont en cours d'achèvement

En terme d'AP nouvelle, il conviendra de prévoir la revalorisation de l'AP 10 – Ecole de la 2ème Chance pour y intégrer la part travaux en porter ainsi le montant de l'AP à 848,8 K€, avec 63,8 K€ de CP pour 2022.

Ainsi, la PPI totale nécessiterait une inscription de CP de près de 216 K€.

A ce montant viennent s'ajouter des dotations d'investissement pour plus de 300 K€.

A ce stade, une revue des projets et des arbitrages restent à intervenir.

Il n'y a pas de recettes d'investissement attendues sur ce budget.

Pour équilibrer ce budget, seront nécessaires en 2022 une subvention d'équilibre actuellement évaluée à 775 K€ et un emprunt dont le montant sera ajusté au plus près des réalisations.

Ce budget sera également celui amené à porter dans les années futures la location ou l'achat de l'immeuble Renaudin toujours en cours de négociation.

## 5. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, GrandAngoulême assure en régie l'assainissement sur 29 communes du territoire de l'agglomération.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 7,3 M€, en augmentation de 2,9 % par rapport au BP 2021, dont 3,7 M€ pour les charges à caractère général, 2,9 M€ pour les charges salariales et 0,4 M€ pour le remboursement des intérêts de la dette.

L'internalisation de prestations génère certaines économies, gagées par les augmentations des coûts de l'énergie et du carburant.

S'agissant des recettes, les redevances sont estimées à 9,25 M€. Cette estimation s'appuie sur les tarifs délibérés en décembre 2021 avec une augmentation de 2 %. A ces redevances viennent s'ajouter en recettes des remboursements de frais de divers autres budgets (budget principal au titre des eaux pluviales, eau potable et SPANC)

En investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

Intitulé	NOUVEL AJUSTEMENT AP OB 2022	Nouveau Montant AP/AE TOTAL 2022	CA 2021	CP 2022	CP 2023
AP 2 - DELESTAGE STATION GD PONTOUVRE		6 731 784,29	208 511,53	0,00	
AP 3 - TRAVAUX STEP MARSAC	-0,01	2 095 672,98	95 203,06	0,00	
AP 4 - FLEAC - PHOTOVOLTAÏQUES		266 082,66	0,00		
AP 5 - TRAVAUX STEP VINDELLE		2 643 000,00	1 157 024,43	162 416,01	
AP 6 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		761 000,00	277 973,23	81 000,00	96 400,06
AP 7 - TRVX 2018 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVR		3 877 445,01	17 719,67	0,00	
AP 8 - TRVX 2019 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS & OUVR		2 662 801,66	420 706,77	78 600,43	
AP 9 - TRVX 2020 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OUVR		1 350 400,24	658 244,33	88 225,81	
AP 10 - REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX		3 300 000,00	1 772 478,51	800 000,00	581 419,49
AP 11 - TRVX 2021 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OU		1 570 000,00	1 127 968,60	442 031,40	
AP 12 - TRVX 2022 ASSAINISSEMENT - CANALISATIONS ET OU		2 300 000,00		2 000 000,00	300 000,00
AP 13 - ACQUISITION VEHICULES LOURDS		420 000,00		300 000,00	120 000,00
AP 14 - ACQUISITION VEHICULES LEGERS		320 000,00		0,00	85 000,00
	-0,01	28 298 186,84	5 735 830,13	3 952 273,65	1 182 819,55

N.B. Depuis 2018, une Autorisation de Programme de travaux canalisations et des ouvrages (postes de relèvement) est créée lors de chaque exercice. Une nouvelle AP 2022 de 2 300 K€ a ainsi été ouverte dès la DM3 2021 avec 2 M€ de CP en 2022.

Le paiement des chantiers engagés au titre des AP annuelles antérieures pour les renouvellements de canalisations et ouvrages nécessite un CP de près de 609 K€.

La réhabilitation du secteur des Planes à Saint Yrieix se poursuit avec une prévision de 800 K€ de CP pour 2022.

La STEP de Vindelle devrait s'achever en 2022 et le CP nécessaire est de 162 K€

Le schéma directeur d'assainissement se poursuit et 81 K€ de CP seraient nécessaires en 2022.

Au total, la PPI à elle seule mobiliserait près de 4 M€ de CP, auxquels viennent s'ajouter des dotations d'investissement pour 2 M€, soit un total de 6 M€ de dépenses d'équipement.

Ce budget porte un encours de dette de 20,2 M€ au 31/12/2021, avec une annuité prévisionnelle 2022 de près de 2,2 M€.

L'équilibre de ce budget nécessitera en 2021 la souscription d'un emprunt dont le montant sera ajusté en fonction de la réalisation effective des dépenses.

## **6. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

GrandAngoulême a mis en place depuis 2018 une redevance d'assainissement non collectif annualisée pour le contrôle de bon fonctionnement sur tout le territoire de la communauté d'agglomération, avec une redevance annuelle de 15 € et une fréquence de passage tous les 8 ans. A cette redevance s'ajoutent les contrôles de conception/réalisation, formant ainsi la totalité des recettes de ce budget qui représentent environ 280 K€.

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 324 K€, dont 90 K€ pour les charges à caractère général et 224 K€ pour les charges salariales.

Les principales dépenses sont liées à des reprises de données, une montée en version et à la maintenance du logiciel ANEMONE pour un montant total de 21,8 K€ (part de la répartition entre les budgets Eau potable, Assainissement et SPANC) et les prestations dues aux fermiers d'eau pour la facturation de la redevance assainissement non collectif sur les factures d'eau, soit 9,9 K€.

Ce budget est à ce jour structurellement déficitaire. Son équilibre sera rendu possible en 2022 avec la reprise des résultats antérieurs, évaluée à 456 K€.

A noter qu'une dépense d'investissement de 6 K€ est envisagée sur budget pour une caméra portable.

## **7. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Par délibération du conseil communautaire en date du 28/09/17, GrandAngoulême exerce la compétence optionnelle eau sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,25 M€, dont 0,75 M€ pour les charges à caractère général et 0,24 M€ pour les charges salariales.

A noter la prévision d'études pour l'inspection du forage de Brie, du PGSSE (Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire de l'Eau) qui, dans le cadre de la nouvelle direction européenne au 1/01/2021,

se réalise sur la base de volontariat mais qui en 2023 sera obligatoire et la convention avec l'EPTB Charente pour la démarche de préservation de la qualité de l'eau sur le captage de la Touvre.

Une inscription de 31 K€ est proposée dans le cadre de la reconduction du programme pédagogique (Fédération de la Pêche, Charente nature).

Le prix de l'eau pour 2022 fixé par la délibération n°2021.12.283 prévoit des augmentations différenciées allant de 1,31 % sur le territoire AGUR, à 1,67 % sur le territoire Veolia à 2%. Ces tarifs intègrent un début d'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, tout en permettant un maintien de la part de la surtaxe reversée à GrandAngoulême, malgré l'impact des travaux de raccordement de Baillarge réalisés par SEMEA et de leur amortissement. Le montant prévisionnel de la redevance est ainsi maintenu à 2,5 M€.

La principale dépense d'investissement concernera la poursuite des travaux de l'usine du Pontil avec 5 M€ de crédits de paiement prévus dans le cadre de la PPI.

Intitulé	NOUVEL AJUSTEMENT AP OB 2022	Nouveau Montant AP/AE TOTAL 2022	CA 2021	CP 2022	CP 2023
AP 1 - USINE DE TOUVRE		25 500 000,00	8 281 596,33	5 000 000,00	880 000,00
AP 1 - USINE DE TOUVRE			3 467 511,83		
AP 2 - CANALISATIONS 2018		1 000 000,00	71 549,62	72 685,72	
AP 3 - CANALISATIONS 2019		988 426,48	172 852,02	50 396,14	
AP 4 - CANALISATIONS 2020		1 300 000,00	622 910,59	464 211,04	
AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE		200 000,00	0,00	50 000,00	150 000,00
AP 6 - CANALISATIONS 2022		1 484 000,00	0,00	1 200 000,00	284 000,00
AP 7- AAP OUVRAGES 2022 (3 RESERVOIRS) -	1 700 000,00	1 800 000,00	0,00	150 000,00	865 000,00
		<b>30 972 426,48</b>	<b>12 616 420,39</b>	<b>6 987 292,90</b>	<b>2 179 000,00</b>

Pour cette opération, des cofinancements supplémentaires ont été obtenus auprès de l'Agence de l'Eau avec une part de subvention complémentaire de 3 M€ obtenue dans le cadre du plan de relance qui permettra de diminuer le montant de l'avance remboursable sans intérêt, dont la durée de remboursement d'un maximum de 15 ans pèse sur l'autofinancement à dégager sur les années futures.

Le bouclage du financement est réalisé par l'Aquaprêt négocié et souscrit auprès de la Banque des territoires pour 3 M€ qui sera mobilisé en 2022.

Les autres dépenses d'investissement concernent les AP de canalisations et ouvrages, avec 1 200 K€ de CP pour l'AP de 2022 et 587 K€ pour solder les travaux de canalisations et ouvrages des années antérieures.

Un petit montant de dotations d'investissement est prévu pour les clôtures des abords des ouvrages et le renouvellement de matériel informatique.

## 8. LE BUDGET ANNEXE CAMPING

Ce budget annexe avait été impacté en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire avec une chute des recettes tarifaires liées à la baisse de la fréquentation qui avaient pu être en partie atténuées par une diminution des charges.

L'année 2021 a vu une bonne dynamique de reprise des locations de plein air, avec des recettes quasi identiques à 2019 à près de 254 K€.

La participation du Budget principal est donc prévue en baisse en 2021, aux environs de 69K€ contre 106 K€ en 2020.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 347 K€, dont 151 K€ pour les charges à caractère général et 184 K€ pour les charges salariales.

Les prévisions de recettes propres du camping s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 265 K€ soit au même niveau que les inscriptions de l'année dernière.

Le versement d'une participation du budget principal à hauteur de 110 K€ maximum serait donc nécessaire, mais les inscriptions restent à affiner et la contribution du Budget principal pourrait ainsi diminuer.

Rappelons qu'en tant que SPIC, ce budget doit tendre à s'auto-équilibrer, les seules exceptions autorisées relevant :

- soit des exigences de service public imposant des contraintes particulières de fonctionnement,
- soit la réalisation d'investissements qui ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs

Les dépenses d'équipement comprennent des travaux de mise aux normes ou en conformité ainsi que de raccordement électrique ou de mobilier pour 190 K€, ainsi que des acquisitions d'HLL et leur installation pour 68 K€. Ces investissements productifs de revenus se réaliseront avec la reprise d'une partie des résultats et concourront à l'amélioration de l'offre de service et donc de l'attractivité du site.

## **9. LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT**

Ce budget annexe a été impacté en 2020 et 2021 par les conséquences de la crise sanitaire, les fermetures de salles de spectacle et les jauges réduites avec une chute des recettes tarifaires liées à la baisse de la fréquentation, qui n'ont pu être que très partiellement atténuées par une diminution des charges.

En 2021, le résultat de cet équipement et de ce budget annexe sera donc déficitaire, à un niveau sensiblement équivalent à celui de 2020.

Pour 2022, les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,2 M€, dont 747 K€ pour les charges à caractère général, en progression sous l'impact du renchérissement des dépenses d'énergie et 480 K€ pour les charges salariales.

Le budget est construit sous l'hypothèse d'une reprise possible des manifestations en 2022, malgré les jauges encore réduites de ce début d'année.

Les prévisions de recettes propres de l'espace Carat s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1 011 K€, soit u niveau très supérieur aux deux derniers exercices qui méritera d'être affiné au regard des conditions de démarrage de ce nouvel exercice.

Il convient d'y ajouter la redevance d'occupation du domaine public que doit verser l'opérateur en charge du projet de panneaux photovoltaïques soit 65 K€.

Le versement d'une participation du Budget principal à hauteur de 318 K€ est sollicité, en plus des 55 K€ qui concernent directement le Forum Sport Santé. Toutefois, il est à préciser que le montant

total du coût net des amortissements qui composent une dépense obligatoire de ce budget est de 199 K€ auquel il conviendrait d'ajouter le coût des gratuités imposées à cet établissement par différents organismes, dont GrandAngoulême lui-même qui y organise encore ses conseils communautaires et diverses manifestations.

Les dépenses d'investissement sont composées de dotations d'investissement pour des mises aux normes ou des modernisations de différents systèmes, dont la GTC (Gestion technique centralisée), mais les crédits proposés doivent encore être affinés et arbitrés au regard de leur cohérence avec le projet d'agglomération..

Le niveau des dépenses devra également être ajusté au niveau de l'autofinancement dégagé par les amortissements afin de ne pas alourdir le déséquilibre de ce budget.

## Annexe – Eléments relatifs aux avantages en nature, la durée du travail et démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

### ❖ Avantages en nature en 2021

Nature	Nb d'agents
Logement de fonction	1
Véhicules de fonction	4

Sans changement par rapport à 2020.

### ❖ Durée du travail

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 a vu l'entrée en application du nouveau protocole d'accord sur le temps de travail adopté au conseil communautaire du 24 mai 2018.

Désormais, le temps de travail hebdomadaire est de :

- 37 heures pour les agents de catégorie B et C, compensées par 12 jours annuels de RTT.
- 39 heures pour les agents de catégorie A, compensées par 23 jours de RTT.

Les droits à congés annuels sont de 25 jours par an pour un agent à temps complet et présent toute l'année, auxquels peuvent s'ajouter 1 ou 2 jours de fractionnement, tels que prévus par la réglementation.

Une révision du protocole 2018 a été entamée en 2021, dans le cadre d'une action du plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes visant à permettre une meilleure articulation entre activité professionnelle et vie familiale et personnelle, et afin de mieux prendre en compte les sujétions subies par certains agents de la collectivité (travail de nuit, pénible ou dangereux, du dimanche, etc.).

Cette révision devrait aboutir au cours de l'année 2022 et permettra de proposer aux agents plusieurs scénarios alternatifs de temps de travail hebdomadaire, dans la limite des contraintes de service.

### ❖ Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

#### ➤ Postes et métiers :

Une démarche d'actualisation de l'ensemble des fiches de poste des agents communautaires a été initiée depuis 2017, pour aboutir à terme à une harmonisation des fiches par type de métier, afin de les rendre plus lisibles et cohérentes entre elles. L'exploitation du module « Fiche de poste » du SIRH, déployé en 2018 et prévue en 2020 pour atteindre cet objectif de lisibilité et de cohérence, n'a pas été enclenchée en raison de la pandémie COVID 19. Elle a commencé à s'engager fin 2021.

Les intitulés de poste en lien avec la mise en place de la nouvelle organisation des services 2022 (« directeurs », « responsables de service »,...) sont en cours d'harmonisation afin d'assurer une cohérence d'ensemble.

➤ Organigramme :

L'organigramme, stabilisé suite à l'audit organisationnel engagé en 2018 et finalisé après prises et restitutions de compétence en 2019, a été repensé en 2021 pour répondre aux enjeux du projet de territoire.

La nouvelle organisation des services, resserrée autour de trois directions générales, ainsi que la création de deux missions auprès du DGS, a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

➤ Recrutements :

Chaque départ (retraite, mobilité externe ou fin de contrat) fait l'objet d'un examen attentif avant chaque décision de remplacement, avec révision voire redéfinition parfois de la fiche de poste pour l'adapter aux besoins des services. Le niveau de recrutement du poste est également examiné de sorte que l'impact budgétaire soit maîtrisé : les recrutements d'un niveau hiérarchique inférieur sont favorisés lorsque cette mesure est possible.

Enfin, chaque remplacement temporaire pour pallier l'absence d'un collaborateur (maladie, maternité,...) est accordé strictement aux nécessités de service.

➤ Gestion administrative des ressources humaines :

La collectivité s'est dotée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un nouveau SIRH (système d'information des ressources humaines) complet gérant non seulement la paie et la carrière mais également la formation, les effectifs, les organigrammes, etc.

Une démarche d'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail et de planification était prévue en 2020, avec un objectif de déploiement début 2021 pour les services pilotes mais celle-ci est reportée en 2022 (motif Covid) pour une mise en œuvre en 2023. Il devrait offrir aux services une simplification du suivi des plannings des agents, avec la garantie d'un meilleur respect de la réglementation et un gain de temps grâce à la transmission automatique à la DRH d'éléments de paie liés au temps de travail (astreintes et permanences, heures supplémentaires, ...).

La gestion des CDD de courte durée pour faire face aux besoins de remplacements d'agents momentanément indisponibles (congés, maladie, accident de travail, formations,...) fait l'objet d'un suivi mensuel. Lorsque le constat sur plusieurs exercices d'un besoin pérenne est fait, la constitution d'une « brigade de remplaçants » composée d'agents titulaires est privilégiée afin de sécuriser les parcours professionnels et faciliter la gestion quotidienne des services.

➤ Les lignes directrices de gestion :

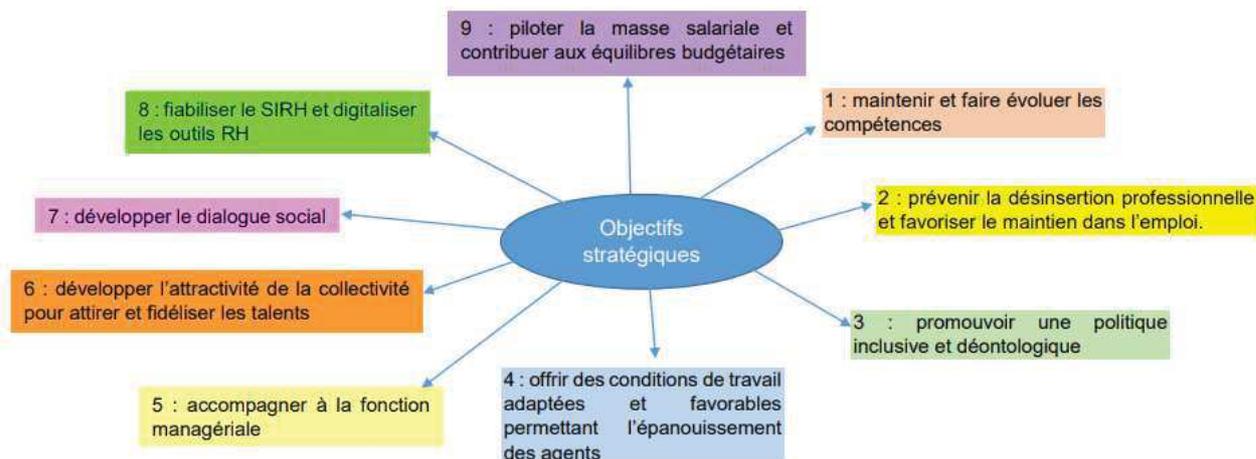
En juillet 2021, GrandAngoulême a défini ses lignes directrices de gestion qui formalisent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la collectivité, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les lignes directrices de gestion fixent également sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité territoriale compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Cette stratégie pluriannuelle s'intègre dans une programmation de modernisation et de transformation de l'administration communautaire pour répondre aux attentes des citoyens de GrandAngoulême.

Au premier rang des éléments fondamentaux qui viennent structurer cette démarche collective figure le projet d'agglomération « **GrandAngoulême vers 2030** ». Celui-ci traduit la volonté d'inscrire les actions des différents services dans une démarche unique, destinée à entretenir, sur le mandat à venir, une dynamique propre à soutenir le développement du territoire.

La politique de ressources humaines s'inscrit dans cette logique, avec la volonté de guider l'amélioration continue du fonctionnement des services et des relations sociales.

Les grandes orientations et enjeux RH de la communauté se déclinent autour de 9 objectifs stratégiques ci-dessous, eux-mêmes identifiés par des actions prioritaires et majeures.



## ❖ Conditions de travail

### ➤ Amélioration des conditions de travail

L'amélioration continue des conditions de travail des agents est un axe prioritaire de la politique des ressources humaines de GrandAngoulême.

Cette préoccupation constante en direction de l'ensemble des agents se manifeste à plusieurs niveaux, avant tout par les efforts importants en matière de prévention. Elle s'inscrit notamment dans le cadre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé avec l'ensemble des organisations syndicales et des représentants des employeurs publics mais aussi plus récemment dans le cadre de la loi du 6/08/2019 de transformation de la fonction publique.

Dans cette perspective, la **prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre les discriminations**, les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral ont été inscrits comme l'un des grands chantiers sur lequel œuvrer :

- ❖ Face à l'augmentation des violences faites aux agents en prise directe avec les usagers, un **protocole agression** du fait d'un tiers a été élaboré et diffusé en 2013 auprès des services communautaires. Ce dispositif, qui a pour vocation de mieux protéger et soutenir les agents victimes de ces agressions, affirme une volonté de refuser la banalisation des comportements agressifs.
- ❖ Dans le prolongement de l'accord cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique territoriale, GrandAngoulême dispose en interne d'une **cellule d'analyse RPS** qui, par une méthode d'analyse

transparente, permet de prendre en charge des situations de souffrance au travail avérées.

Concrètement, au travers d'entretiens individuels, elle recueille des éléments permettant de caractériser et comprendre la situation faisant difficulté, d'en repérer les conséquences sur la santé de l'agent ayant fait ce signalement, des collectifs de travail et sur le travail lui-même puis d'identifier les causes organisationnelles, techniques et relationnelles. A l'issue de son analyse, la cellule propose des actions d'amélioration organisationnelles, techniques... qui sont soumises à la direction générale et à la hiérarchie concernée pour arbitrage.

En 2021, la cellule d'analyse RPS n'a fait l'objet d'aucune saisine. En revanche, quatre services ont été accompagnés par un partenaire extérieur en vue d'un aménagement organisationnel favorisant la cohésion d'équipe.

- ❖ La lutte contre toute forme de harcèlement, qu'il s'agisse de harcèlement moral ou sexuel, fait désormais partie du règlement intérieur de la collectivité. Le **dispositif de signalement** via le lanceur d'alerte permet depuis 2019 de révéler **des faits de harcèlement et des actes de discrimination**. Cet outil qui respecte la confidentialité a fait l'objet d'une évolution en 2021 pour recueillir les actes de violences sexuelles et sexistes conformément aux axes d'intervention retenus dans le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mais également les situations de souffrance au travail/RPS et les agressions verbales, physiques et incivilités.

Durant l'année 2021, deux signalements ont été réceptionnés par la référente alerte. Le premier dénonçait des agissements sexistes et le second des agressions verbales et des menaces. Toutes deux ont donné lieu à des enquêtes administratives et fait l'objet de mesures qui s'imposaient.

- ❖ Engagé dans le développement d'une **politique handicap efficiente**, privilégiant le recrutement et l'insertion de travailleurs en situation de handicap ainsi que le maintien dans l'emploi, GrandAngoulême a renouvelé son partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2019/2021. Cette convention est prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022, afin de mener à terme les actions engagées.

Grâce au financement du FIPHFP et à l'investissement des services communautaires, le taux d'emploi de travailleurs handicapés en 2021 s'élève à **9,24 %**.